



DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2022-2024



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES GRAPHIQUES.....	2
LISTE DES ENCADRES	2
INTRODUCTION	3
I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES.....	4
I.1 Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel.....	6
I.2 Risque de Productivité plus faible du secteur privé.....	7
I.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global.....	9
I.5 Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao.....	17
I.6 Risque lie à la variation des prix du pétrole brut.....	23
I.7 Risque lie au taux d'inflation	27
I.8 Risque d'un faible niveau de production énergétique.....	28
I.9 Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffines).....	33
I.10 Risques liés aux ressources pétrolières et gazières	35
II- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE.....	38
II.1 Risque de refinancement.....	38
II.2 Risque de taux d'intérêt.....	40
II.3 Risque de change.....	40
II.4 Impact de la Covid-19 sur la dette publique.....	41
II.5 Aperçu des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD)	42
II.6 Quantification de l'impact de la survenance des risques	42
II.7 Mesures de mitigation des risques	43
III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES	44
III.1. Risques liés aux Entreprises Publiques.....	44
III.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale	50
III.3 Risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes	56

III.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux	60
IV RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES	62
IV.1. Risques sur la mobilisation des ressources intérieures	62
IV.2. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires	67
V RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES.....	68
V.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures.....	68
V.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres	70
V.3 Risques sur la masse salariale	71
V.4 Risque lie à la constitution de passifs	73
VI- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES	74
VI.1 Risques socio-politiques et sécuritaires.....	74
VI-2 Risques liés aux partenariats public-privé (PPP).....	76
VI.3 Risques liés au secteur financier.....	82
VI.4. Risques liés aux catastrophes naturelles.....	88
VI.5. Risques liés aux ressources minières	90
TABLEAU SYNTHETIQUE ET RECAPITUALTIF DES RISQUES BUDGETAIRES	94
CONCLUSION	97
ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES BUDGÉTAIRES.....	98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	7
Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence.....	8
Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial	10
Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial	11
Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.....	13
Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	18
Tableau 8: Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation	19
Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité	20
Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale.....	21
Tableau 11 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)	21
Tableau 12 : Résultat de la Simulation dynamique de la baisse de 10% du prix du pétrole brut	23
Tableau 13: Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de deux (2) points de pourcentage	27
Tableau 14: Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité	29
Tableau 15 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial).....	31
Tableau 16a: Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume	34
Tableau 16b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires	34
Tableau 17 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation.....	35
Tableau 18 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2020 et sur la période 2021-2023	38
Tableau 19 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2022 à 2024 (en milliards de FCFA).....	43
Tableau 20: Principaux appuis aux entreprises publiques	48
Tableau 21 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2017 à 2020 ...	56
Tableau 22 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des subventions et impôts rétrocédés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2020	57
Tableau 23: Tableau du niveau des droits compromis.....	66
Tableau 24: Tableau du niveau des prévisions des droits compromis	66
Tableau 25 : Impact budgétaire (en flux de liquidités) des engagements au titre de 2021	80
Tableau 26 : Autres contrats avec des engagements pouvant produire des impacts en 2021	80

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : PROFIL DES AMORTISSEMENTS DE LA DETTE À FIN 2020 (EN MILLIONS DE FRANC CFA)	39
GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DE LA DETTE PUBLIQUE À FIN 2020 PAR DEVISE	41
GRAPHIQUE 3 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE 2015 À 2019	68
GRAPHIQUE 4 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT TRÉSOR DE 2015 À 2019	70

LISTE DES ENCADRES

ENCADRÉ 1 : PRÉSENTATION DU MODÈLE BUDGET ECO	5
ENCADRÉ 2 : MODÈLE MACRO ÉCONOMÉTRIQUE MECODIV 2	15
ENCADRÉ 3 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE CACAO	22
ENCADRÉ 4 : MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE (MEGC)	25
ENCADRÉ 5 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS	33
ENCADRÉ 6 : FOCUS SUR LA COUVERTURE DE CHANGE	43
ENCADRÉ 7 : MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ À LA LIQUIDATION D'UNE BANQUE	84
ENCADRÉ 8 : FOCUS SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID 19	96

INTRODUCTION

La décennie précédente a été marquée en Côte d'Ivoire par des progrès économiques remarquables grâce à un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement sur les périodes respectives de 2012 à 2015 et de 2016 à 2020, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du PIB qui était négatif (-4,7%) en 2011, a atteint 10,7% en 2012 pour s'établir à 6,2% en 2019, en dépit de quelques chocs circonstanciels intervenus notamment en 2017 avec les revendications syndicales de fonctionnaires et des militaires, ainsi que la baisse des cours internationaux du cacao. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'inscrire la Côte d'Ivoire sur les sentiers de l'émergence, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Toutefois, la pandémie de la Covid-19 apparue vers la fin de l'année 2019 en Chine et qui s'est propagée au niveau mondial, a perturbé l'ensemble des secteurs d'activités ainsi que le commerce mondial, constituant ainsi une crise sanitaire et économique avec des impacts budgétaires importants. Cela a entraîné une révision du taux croissance du PIB de l'année 2020 à +2,0% contre 7,2% initialement prévu.

Bien que l'économie se soit redressée en 2021, avec un taux de croissance de 6,5%, elle est marquée par d'autres chocs telle que la crise de l'électricité (une baisse de 8,97% GWH pour une prévision initiale de 12 811,1 GWH) et la hausse de l'inflation (2,8% en 2021 contre moins de 1% sur la période 2016-2019).

Dans un tel contexte, Il est important d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. Ainsi, l'élaboration de la déclaration sur les risques budgétaires, entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi des finances, est renforcée par une analyse plus exhaustive des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de la pandémie de la Covid-19, de l'énergie et de l'inflation.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2022-2024, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux collectivités territoriales, au recouvrement des ressources et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

I- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Avec le rebasage et le passage au système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2016-2018 est ressorti à 7,1%. Cette dynamique s'est poursuivie, avec un taux de croissance du PIB estimé à 6,2% en 2019.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 a constitué une crise sanitaire qui s'est muée en une crise économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB est estimé à 2,0% contre une prévision initiale de 7,2%.

En plus de l'existence de la pandémie de la Covid-19, l'année 2021 est marquée par d'autres types de chocs tels que la baisse de la production de l'énergie électrique et le niveau élevé du taux d'inflation.

Par ailleurs, le diagnostic de la structure de l'économie ivoirienne révèle un poids encore important du secteur agricole, représentant près de 20% du PIB et un secteur industriel qui représente également environ 20% du PIB. Dès lors, la transformation structurelle de l'économie reste un défi majeur. C'est pourquoi, le Gouvernement continue de mener des réformes afin d'accroître de façon substantielle la part du secteur secondaire dans l'économie. Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- la croissance du PIB réel ;
- la productivité du secteur privé ;
- l'investissement global ;
 - . les investissements publics ;
 - . les investissements privés ;
 - . le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- les cours du cacao ;
- les cours du pétrole ;
- le taux d'inflation
- la production de l'électricité
- les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO (voir encadré1).

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années 30 et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).

Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.

Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i , nous avons l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) soit :

$$(1) \quad C_i + D_i = Y_i + M_i$$

où C_i désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i , D_i la demande finale en produit i , Y_i la production de la branche i et M_i les importations de produit i .

En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée :

$$(2) \quad Y_i = \sum_{j=1}^n C_{ji} + \sum_{k=1}^p V_{ki}$$

où C_{ji} désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et V_{ki} , le facteur de production k utilisé par la branche i .

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante**.

A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme**.

Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.

Les composantes de la demande finale, les exportations (X_i), les investissements (I_i) et les variations de stock (S_i) sont exogènes. La consommation finale (C_{fi}) est endogène. Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

$$(3) \quad C_{fi} = (Y_i + M_i) - \left(\sum_{j=1}^n a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i \right) \quad \text{branche exogène}$$

$$(4) \quad C_{fi} = f(R) \quad \text{branche endogène (où } R \text{ est le revenu des ménages)}$$

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

$$(5) \quad R = f(EBEI, W)$$

Les importations M_i sont fonction de la production du bien i :

$$(6) \quad M_i = f(Y_i)$$

Les prix sont pour la plupart exogènes. La valeur est obtenue en multipliant chacun des postes précédents par l'indice des prix correspondant.

I.1 RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant amorcé la transformation de la structure de son économie, reste soumise à la volatilité des cours des matières premières et à des perturbations pluviométriques, avec des conséquences sur la baisse de la production agricole. Ces facteurs ont été à l'origine de chocs sur la croissance dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiement si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entraîner une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance, induite par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation, entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits.

L'effet combiné de la baisse de 4,1% de la production agricole et de 2,9% des exportations engendre une perte de 1 point de croissance.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scenario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation				
	<u>Exportation AGRIE*</u>		<u>Baisse production AGRIE</u>	<u>Baisse exportation</u>
-		Pond		
	Simulation 1	100%	5,0%	5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%	4,1%	2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)			
		Production	Exportation	Taux de croissance
Résultat		-4,1%	-2,9%	-1,00%

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation

I.2 RISQUE DE PRODUCTIVITE PLUS FAIBLE DU SECTEUR PRIVE

Dans cet exercice, il est simulé trois scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : Choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : Choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : Choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

Tableau 1 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.1 Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la productivité totale des facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à court terme dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient affichent une baisse importante par rapport à la situation de référence. A moyen terme, les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

I.2.2 Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 2) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,2% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2019) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 2 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

I.2.3 Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

I.2.4 Analyse du degré d'occurrence

La productivité totale des facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, le degré d'occurrence de ce risque demeure faible.

I.3 RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DU TAUX D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 21,9% en moyenne sur la période 2015-2018. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 7,1% par an. Un taux d'investissement élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte d'apparition de la pandémie de la Covid-19, affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

En effet, la faiblesse de l'investissement privé serait marquée par la rareté des investissements directs étrangers qui représentaient avant la crise sanitaire, 6,8% en moyenne de l'ensemble des investissements privés. La baisse de l'investissement public découlerait quant à elle de l'orientation des dépenses vers les dépenses de santé.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations suivantes :

- ✓ baisse de 10% des investissements globaux (**scenario 1**) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements publics (**scénario 2**) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements privés (**scenario 3**).

Tableau 3 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial		Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial		Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur niveau initial	
	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-2,68%	-0,67	-1,88%	-0,47	-0,81%	-0,20
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,80%	-0,62	-0,76%	-0,26	-1,04%	-0,36
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Services d'intermédiation financières	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	0,48%	0,02
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	-0,58%	-0,03
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	-0,56%	0,00
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	1,26	-0,91%	0,29	-2,99%	0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Tableau 4 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privé par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	-3,03%	-3,03%	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	-0,94%	-0,76%	-0,18%
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	0,35	0,41	-0,05
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

L'analyse des impacts des différents scénarii donne les résultats suivants :

- Une baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,73% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,54% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,19% des recettes courantes.

➤ **Baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales**

Il est probable que la crise sanitaire conduise à une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales. Ainsi, cette baisse devrait conduire à une baisse de la croissance du PIB de 1,4 point de croissance principalement lié à la baisse des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

➤ **Baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 5,3% du PIB sur la période 2015-2018 pour un taux de croissance de 7,1% en moyenne annuelle sur la période 2016-2018, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissement. Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen terme, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, l'évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles.

Un scénario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport aux prévisions initiales fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport aux prévisions initiales, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

➤ **Risque d'un niveau plus faible des investissements privés**

Depuis mars 2020, la Côte d'Ivoire subit les effets économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, avec des conséquences sur le niveau des investissements privés.

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, les effets de cette crise sanitaire devraient se ressentir sur le niveau des investissements privés. En effet, sur la période 1996-2016, le taux d'investissement a varié entre 6,7% et 9,3%, avec un pic de 10,1% en 2011 correspondant à la période de relance après la crise post-électorale.

En revanche, les périodes de faible niveau d'investissement ont été observées pendant les périodes de crises politiques ou d'instabilité politique. A titre d'illustration, l'année 2002 a été marquée par une baisse des investissements de 4,6% par rapport à son niveau initial.

Ainsi, :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,65% par rapport à son niveau précédent.
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent.

Si de tels scénarii se produisaient en 2022 par rapport au niveau de 2021 en raison notamment de la persistance de la pandémie à Covid-19 et d'éventuelles tensions socio-politiques, cela devrait conduire à une révision du taux de croissance du PIB en 2022.

Tableau 5 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Utilisation du stock de			
	Investissement privé	capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,30%	5,3%	-1,13
Scénario de base	-5%	3,65%	5,9%	-0,57
Situation de référence	0%	4,00%	6,5%	0,00

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

✓ **Impact macroéconomique**

A l'aide du modèle macro économétrique, deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme à correction d'erreur)¹.

¹ Les résultats des tests de diagnostic des résidus sont en annexe

Au niveau du modèle géométrique, l'endogène retardé est apparu non significatif. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,61%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à l'endogène retardé mais ce terme n'étant pas significatif, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

- selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence ;
- quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

✓ **Impact sur les finances publiques**

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé, agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capturer le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

▪ **Les équations d'offre**

Modélisation de la fonction de production

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^5 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i , on écrit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^4 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

$j=1, \dots, 4$ et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

Modélisation de la fonction d'investissement

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capturer notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi

L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

▪ **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation

La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passé, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement

La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation

Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation

Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

▪ **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production

Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande

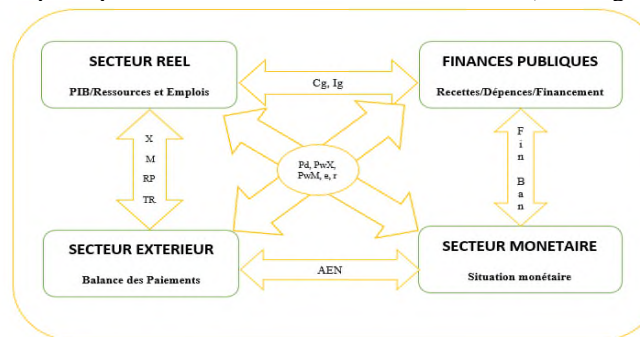
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux

Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale

Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.

Les autres secteurs de l'économie (secteur des administrations publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.



I.5 RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS ET DE LA PRODUCTION DE CACAO

I.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes.

À titre d'illustration, dans l'hypothèse de volumes de production de cacao inchangés en 2017 relativement au niveau arrêté pour le budget initial de cet exercice, la chute du prix CAF de référence qui est passé de 1 800 francs CFA en 2016 à 1 100 francs CFA en 2017, soit une baisse de 38,9%, a eu pour conséquence un manque à gagner d'environ 0,9% du PIB sur les recettes fiscales, et de façon générale une baisse de la croissance économique de l'ordre de 0,5 point de pourcentage.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 5% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : hausse de 10% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraîne à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises. Ce qui a pour conséquence la baisse des investissements et de la consommation des ménages.

Cette simulation indique aussi qu'une baisse du prix international du cacao conduit à une réduction des exportations la première année du choc, induisant des entrées en stocks plus élevées. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, la baisse des exportations serait plus forte et pourrait décourager la production.

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l'exportation.

Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Libellés	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1 (baisse de 10%)		Scénario 2 (baisse de 5%)		Scénario 3 (hausse de 10%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,10%	-0,21%	0,20%	0,42%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-1,09%	-1,14%	2,18%	2,29%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-0,35%	-0,46%	0,70%	0,93%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-0,86%	-0,91%	1,73%	1,82%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-0,25%	-0,31%	0,50%	0,63%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-2,22%	-2,43%	4,46%	4,88%
Exportations total	-0,48%	-0,74%	-0,23%	-0,36%	0,45%	0,72%
Importations total	-1,91%	-2,02%	-0,98%	-1,03%	1,96%	2,08%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs : acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours ;
- la mise en place d'une bourse du café cacao en dehors de la bourse de Londres.

I.5.2 Risque lié à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquence une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2019-2025, la production de cacao pourrait enregistrer des baisses se situant entre 1 et 3,8% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. Par exemple, la production de cacao devrait enregistrer une baisse de 3,8% en 2022 par rapport à la production de 2021. Un scénario bas de 5% de baisse de la production de cacao entraîne toute chose égale par ailleurs la baisse de 2,7% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 8: Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en milliers de tonnes)	2021	2022	2022 Simulation (Baisse de 0% de la production de cacao par rapport à 2021)	2022 Simulation (Baisse de 5% de la production de cacao par rapport à 2018)
Café	55,0	90,0	90,0	90,0
Cacao	2 100,0	2 020,0	2 020,0	1 919,0
Bananes	538,9	576,6	576,6	576,6
Ananas	42,3	45,3	45,3	45,3
Coton graine	535,5	589,5	589,5	589,5
Huiles de palme	527,4	540,6	540,6	540,6
Sucre	210,8	213,1	213,1	213,1
Caoutchouc	1 000,0	1 050,0	1 050,0	1 050,0
Anacarde	900,0	963,0	963,0	963,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		0,4%	0,4%	-2,7%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 5% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'Etat.

Un choc de baisse de 5% de la production de cacao entraîne, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance économique de 0,69 point de pourcentage. La branche agriculture de rente devrait faire perdre environ 0,34 point de croissance du PIB. Les services sont en général les plus affectés, après l'agriculture d'exportation. (Voir tableau 9)

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité

Agrégats	Croissance sectorielle (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	-0,69%	-0,69
Valeur ajoutée du primaire	-1,78%	-0,34
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	-2,70%	-0,34
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture et pêche	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-0,23%	-0,05
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-0,65%	-0,03
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00
BTP	-0,01%	0,00
Raffineries	-0,54%	0,00
Autres industries manufacturières	-0,27%	-0,01
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,67%	-0,29
Commerce	-0,73%	-0,10
Transport	-0,72%	-0,07
Télécommunication	-0,62%	-0,01
Services financiers et assurance	-0,60%	-0,01
Services aux entreprises	-0,42%	-0,02
Autres services	-0,68%	-0,07
Branches non marchandes	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,44%	-0,01
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,41%	-0,01
Subventions sur les produits	-0,54%	0,00

Source : MEF/DGE/DPPSE

Du côté de la demande, la consommation des ménages reculerait d'environ 0,72% par rapport à son niveau initial et devrait faire perdre 0,44 de point de croissance du PIB (tableau 10).

Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,59%	-0,44
Consommation des ménages	-0,72%	-0,47
FBCF	-0,12%	-0,03
Exportations	0,05%	0,01
Importations	-0,31%	0,08
Variations de stocks	-85 190	-0,32

Source : MEF/DGE/DPPSE

* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 5% du volume de production de cacao entraîne une baisse de 0,38% des recettes fiscales.

Tableau 11 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,33%
Recettes courantes	-0,36%
Recettes fiscales	-0,38%
Recettes non fiscales	-0,29%

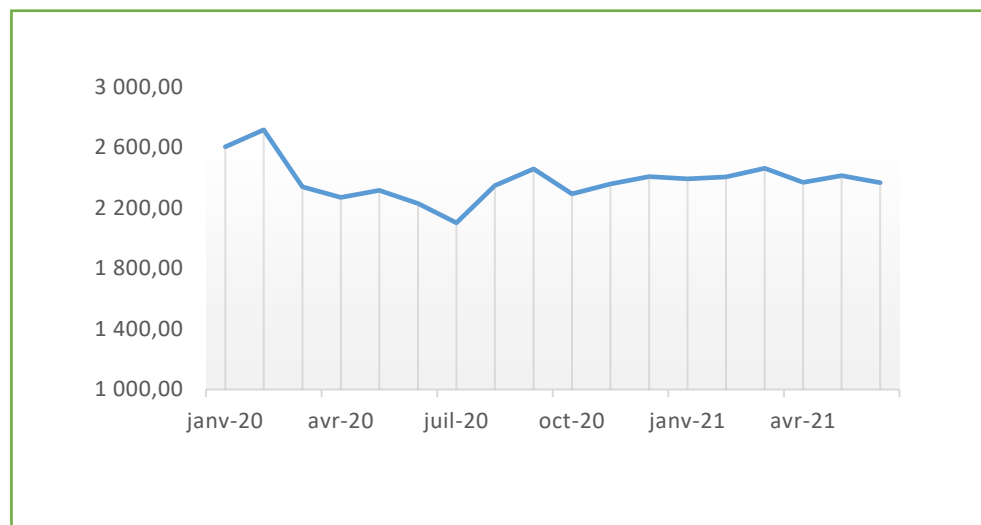
Source : MEF/DGE/DPPSE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui peuvent être source de destruction de plantation ;
- poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

Encadré 3 : Impact de la COVID-19 sur le cacao

La pandémie de la Covid-19 qui ébranle les économies n'est pas sans conséquence sur le secteur du cacao. En effet si la pandémie a relativement épargné les pays producteurs, elle a profondément impacté négativement l'économie des pays consommateurs (Europe, Etats Unis d'Amérique) et plus particulièrement les entreprises chocolatières. En effet, du fait du confinement général, la demande a fortement baissé provoquant la faiblesse de la vente du chocolat. Ainsi la demande de cacao est restée en baisse par rapport à l'offre, conduisant à une tendance baissière des cours durant le premier semestre de l'année 2020. Après une remontée au cours des deux mois suivants (août et septembre 2020), les cours se sont stabilisés autour de la valeur moyenne de 2 385 \$ sur la période allant d'octobre 2020 à juin 2021 dans un contexte de fin progressive des mesures de confinement.



Source : Organisation internationale de cacao (ICCO)

L'impact de la pandémie sur la campagne 2021/2022 reste marginal en raison du système des ventes anticipées. Toutefois, la stratégie des ventes à terme du Conseil Café-Cacao cumulée à l'application du nouveau mécanisme des ventes prévoyant un Différentiel de Revenu Décent de 400 \$ la tonne, permet de mitiger l'impact de cette baisse des cours sur les prix d'achat bord champs servis aux producteurs sur la campagne 2020/2021.

I.6 RISQUE LIE A LA VARIATION DES PRIX DU PETROLE BRUT

La Côte d'Ivoire, à travers la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), importe du pétrole brut qu'elle transforme sous forme de produits pétroliers. Elle exporte également du pétrole brut en raison de sa bonne qualité. Les fluctuations des cours du baril brut affectent donc à la fois les coûts des intrants (produits du raffinage), utilisés par les industries et les services tels que le transport, et les ventes à l'exportation. Selon les prévisions du FMI à travers le World Economic Outlook (WEO) de janvier 2021, les cours du pétrole brut en monnaie locale (FCFA) enregistreraient une baisse de 6,0% en 2022, correspondant à une baisse du cours international de pétrole brut de 4,9%. Une telle hypothèse conduit à des conséquences sur l'économie ivoirienne notamment sur les agrégats macroéconomiques.

La simulation d'une baisse de 10% du cours international du baril de pétrole brut donne les résultats suivants :

Tableau 12 : Résultat de la Simulation dynamique de la baisse de 10% du prix du pétrole brut

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR
OFFRE (%)						
Secteur primaire	0,00	-0,01	-0,03	-0,02	0,00	0,03
Secteur secondaire	0,00	0,04	0,12	0,12	0,08	0,02
Secteur tertiaire	0,00	-0,02	-0,02	0,00	0,03	0,06
Droits et taxes	0,00	-0,06	-0,48	-0,83	-1,05	-1,19
PIB non marchand	0,00	-0,08	-0,08	-0,07	-0,05	-0,04
PIB au prix du marché	0,00	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,04
DEMANDE (%)						
Consommation finale	0,00	0,05	0,08	0,09	0,10	0,11
Consommation des ménages	0,00	0,09	0,11	0,13	0,14	0,15
Consommation publique	0,00	-0,09	-0,08	-0,07	-0,06	-0,04
FBCF	0,00	0,18	0,12	0,06	0,00	-0,05
FBCF privée	0,00	0,19	0,13	0,06	0,00	-0,05
FBCF publique	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des stocks	0,00	-0,65	-0,38	-0,38	-0,28	-0,21
Exportations de biens et services	0,00	0,06	0,32	0,51	0,63	0,72
Importations de biens et services	0,00	0,23	0,51	0,70	0,83	0,93
PIB au prix du marché	0,00	-0,05	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01
Déflateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR	VAR
RECETTES						
Impôts sur le revenu	0,00	0,11	0,07	0,03	-0,02	-0,05
Droits de douane	0,00	0,14	0,05	-0,03	-0,11	-0,17
Taxes sur les produits	0,00	0,02	-0,29	-0,51	-0,66	-0,78
PIB nominal	0,00	0,11	0,05	-0,01	-0,06	-0,10

Source : MEF/DGE/DPPSE

Une baisse de 10% des cours du pétrole brut se traduit par un effet négatif sur l'économie ivoirienne. Ainsi, la baisse de 10% entraîne une contraction du PIB en volume. Si cette baisse de 10% conduit à un effet positif sur le secteur secondaire, il n'en est pas de même pour les autres secteurs de l'économie (secteurs primaire, tertiaire et non marchand).

Encadré 4 : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC)

Le modèle d'Equilibre Général Calculable s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale qui décrit :

- Les facteurs de production fournis par les agents économiques ;
- Les transferts des agents économiques, les impôts directs payés par ceux-ci, leur consommation finale, leurs exportations (reste du monde) et leurs investissements ;
- La demande de capital de la branche d'activité j, la taxe sur la production payée par la branche j, la consommation intermédiaire en produit i de la branche j ;
- Les produits i qui sont importés par le reste du monde, sur lesquels sont prélevés des taxes et qui sont utilisés en tant que consommations intermédiaires par la branche d'activité ;
- Les produits x qui sont exportés par la branche d'activités et sur lesquels il est prélevé des taxes à l'exportation ;
- Les investissements en produits i et autres investissements, les variations de stocks en produit i

Le modèle vise à observer les changements qui interviennent dans la matrice de comptabilité sociale en cas de choc. C'est pourquoi le modèle met en évidence les formes fonctionnelles entre les différents agrégats. A titre d'illustration, nous présentons quelques équations qui décrivent le fonctionnement de l'économie.

▪ **Bloc facteurs de production**

Pour dégager de la marge, le producteur fait la demande de facteurs de production que sont le capital et le travail suivant la combinaison qui lui sied.

$VA=f_1(LD, KD)$ et $LD=f_2(KD)$.

▪ **Bloc production**

En plus des facteurs de production utilisé pour produire, le producteur a recours aux biens intermédiaires. Les consommations intermédiaires utilisées sont donc fonction de la demande de biens intermédiaires.

$CI=f_3(DIT)$ et $XST=f_4(VA, CI)$

▪ **Bloc Revenu et Epargne**

Les revenus proviennent des revenus issus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de ceux issus des transferts inter agents. Chaque catégorie de ménages reçoit une part fixe de la masse salariale totale payée pour chaque catégorie de travailleurs pour chacun des marchés d'emploi. De même, les ménages, les entreprises et le reste du monde reçoivent une part des revenus du capital. Enfin, les ménages, les entreprises et le gouvernement reçoivent des transferts des autres agents. Le reste du monde reçoit également les revenus issus des importations effectués par les autres agents.

L'épargne est soit une fonction linéaire (dans le cas des ménages et des entreprises) ou un résidu (dans le cas du gouvernement) du revenu disponible, revenu obtenu en déduisant les taxes payées et éventuellement les transferts versés.

▪ **Bloc demande**

Dans le modèle, les ménages fixent leur budget de consommation pour maximiser leur bien-être en fonction de leurs préférences individuelles plutôt que de conjecturer que les parts budgétaires du panier de consommation du ménage sont constantes. Nous postulons qu'ils le font dans le but de maximiser une fonction d'utilité de type « Stone-Geary ». Il est également postulé que nous faisons l'hypothèse que la répartition des biens d'investissement dans le budget total d'investissement se fait en maintenant des parts budgétaires fixes. Il est également fait cette hypothèse pour déterminer le comportement de dépenses de l'État.

- **Bloc Prix**

Différents prix sont pris en compte dans le modèle, notamment le prix des facteurs de production, les prix à la production, les prix des composantes de la demande intérieure, le prix mondial à l'exportation et à l'importation.

Comme VA et CI sont endogènes dans l'équation qui les lie à la production, le prix à la production est déduit à partir du prix de la valeur ajoutée et du coût des consommations intermédiaires. Ce principe est utilisé lorsqu'une grandeur est spécifiée en fonction d'autres grandeurs dans le modèle comme la consommation et la valeur ajoutée : $XST = f_4(VA, CI)$: coefficient de pondération = $(VA/XST, CI/XST)$, $PC = f_5(IM, DD)$: coefficients de pondération = $(IM/Q, D/Q)$, $VA = f_1(LD, KD)$: coefficients de pondération = $(LD/VA, KD/VA)$

Le prix des consommations intermédiaires est une moyenne des prix des demandes intermédiaires de la branche.

Les prix à l'exportation et à l'importation sont linéaires par rapport au prix mondial à l'exportation ou à l'importation.

Divers indices de prix sont également pris en compte dans le modèle : déflateur du PIB, indice du prix à la consommation, indice du prix des biens d'investissement et indice des prix de la consommation publique

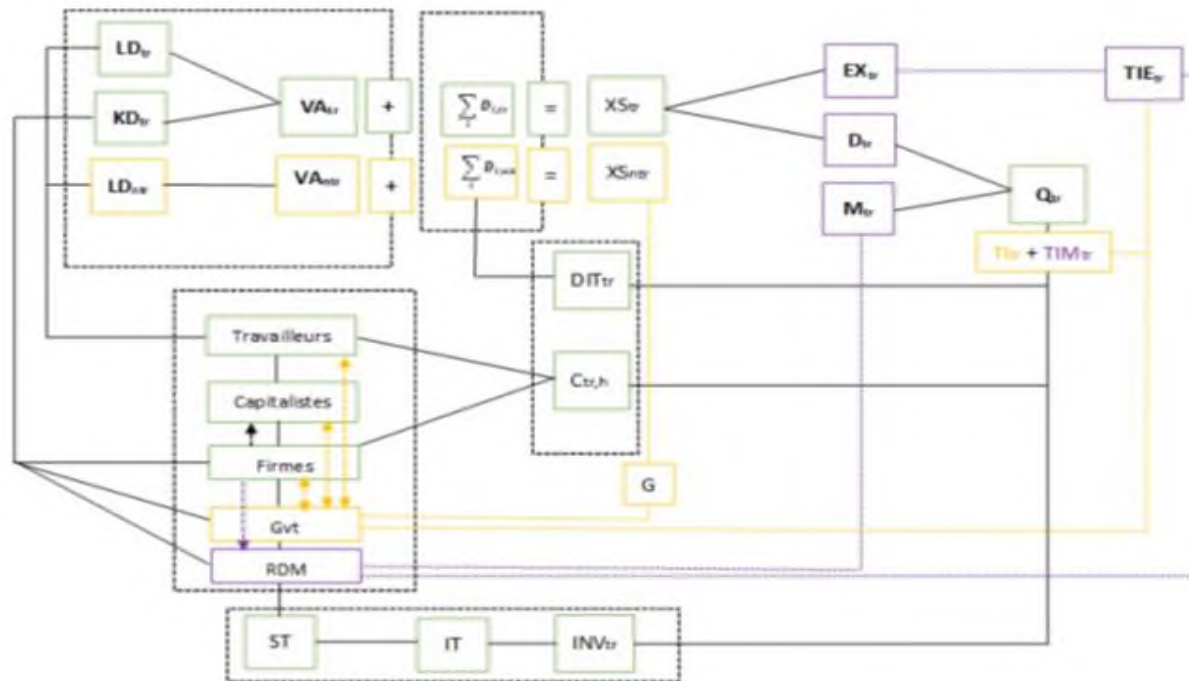
- **Equilibre**

L'équilibre se fait à la fois sur les différents marchés à savoir le marché des produits, du travail et du capital mais en appliquant le principe de Walras.

- **Bouclage et fermeture**

Le bouclage, ou fermeture du modèle, indique les différentes hypothèses macroéconomiques retenues.

SCHEMA DU MODELE



I.7 RISQUE LIE AU TAUX D'INFLATION

Depuis une décennie, la Côte d'Ivoire enregistre un taux d'inflation inférieure à 2%. Cependant, pour l'année 2021, le taux d'inflation est ressorti à 3,4% à fin juin 2021 dont 5,4% pour « les produits alimentaires et boissons non alcoolisés » estimé à 2% largement en deçà de la norme communautaire (3%). En dehors des produits alimentaires, les postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (3,3%), « communication » (3,2%), « enseignement » (4,1%), « restaurants et hôtels » (3%) ont contribué à l'accélération de l'inflation au premier semestre de l'année 2021. L'inflation trop élevée a un impact négatif sur la croissance par le canal de la baisse de la demande globale ou de la faiblesse de l'épargne. Ce qui conduirait à une baisse des recettes fiscales.

Pour évaluer l'impact de la baisse de l'inflation sur le budget de l'Etat, nous allons simuler l'impact d'un changement à la hausse de l'inflation de près de deux (2) points de croissance.

Tableau 13: Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de deux (2) points de pourcentage

	Taux de croissance*
PIB	-0,96%
Consommation finale	-2,51%
Consommation des ménages	-2,99%
FBCF	-0,74%
Exportations	0,13%
Importations	-1,01%
Variations de stocks	152 826

Source : MEF/DGE/DPPSE

Toute déviation à la hausse de l'inflation de deux (2) points a eu pour conséquence une baisse de la croissance économique. Cependant, l'effet combinée de l'augmentation du prix à la consommation et de la baisse de l'activité économique n'aura un impact négatif sur les recettes fiscales que si le taux d'épargne baisse de plus de 1,12 points de pourcentage. Dans un tel cas, le taux de croissance économique baisserait de près de 0,96 points, en raison notamment des baisses de la consommation des ménages (2,99 points de croissance en moins) et de la formation brute de capital fixe de près de 0,74 points de croissance. Pour une augmentation de l'inflation de deux points de

croissance, il est donc possible de déterminer les pertes de recettes fiscales en fonction de la déviation de plus de 1,12 points de pourcentage du taux d'épargne.

Ainsi, nous aboutissons à la conclusion que le risque de pertes de recettes fiscales est d'autant plus élevé que la déviation à la hausse du taux d'inflation est élevée. En effet, une forte variation à la baisse du taux d'épargne sera presque sûrement observée si la variation à la hausse de l'inflation est élevée.

Mesure de mitigation

A court terme :

- mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ;
- mettre en œuvre un dispositif efficace et répressif pour contrôler de façon optimale le niveau des prix ;

A moyen et long terme :

- investir dans la diversification des sources de production d'énergie ;
- lutter contre la corruption et mettre en place des infrastructures pour l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires ;
- mener des politiques de transformation et de production des biens manufacturiers.

I.8 RISQUE D'UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Depuis le mois de Mai 2021, le système de production énergétique de la Côte d'Ivoire a été confronté à plusieurs difficultés :

- ✓ baisse du niveau de l'eau dans les barrages rendant insuffisant le niveau de production d'électricité ;
- ✓ insuffisance de l'offre de gaz naturel qui limite la production thermique d'électricité ;
- ✓ pannes sur des ouvrages de production thermiques et de fourniture de gaz naturel ;
- ✓ retards sur les plans d'investissements imputables à la pandémie du COVID-19.

Cette situation a engendré une perte de production de 432 GWH soit une baisse de 3,4% par rapport au niveau du plan de production initial qui était estimé à 12 811,1 GWH pour l'année 2021. Cela a entraîné une rationalisation de la fourniture de l'électricité aux industries et aux ménages sur 3 mois (mai-juin-juillet). Au regard de l'importance que revêt l'utilisation de l'électricité pour les agents économiques (ménages,

entreprises, administration), la baisse de la production de l'électricité devrait avoir un effet négatif sur le PIB et par ricochet sur les finances publiques.

Pour ce faire un scénario d'une baisse de 3,4% de la production de l'électricité a été simulée. Les résultats sont les suivants :

✓ **Impact macroéconomique**

La baisse de 3,4% de la production de l'électricité conduit à une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage en 2021. Le taux de croissance final s'établit à 6% contre 6,5% initial.

Au niveau de l'offre, les secteurs les plus affectés sont le BTP (-1,67%), l'industrie alimentaires (-1,32%), Autres industries manufacturières (-1,24%) les services aux entreprises (-1,10%) et les services de télécommunications (-1,58%). S'agissant de la demande, la composante la plus affectée est l'investissement (-2,43%).

Tableau 14: Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité

	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-0,5%	-1,26
OFFRE		
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-1,40%	-0,28
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,32%	-0,06
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	-6,10%	-0,05
BTP	-1,67%	-0,07
Raffineries	-0,42%	-0,003
Autres industries manufacturières	-1,24%	-0,05

	Taux de croissance	Contribution à la croissance
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,12%	-0,47
Commerce	-1,08%	-0,15
Transport	-1,15%	-0,10
Télécommunication	-1,58%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,84%	-0,01
Services aux entreprises	-1,10%	-0,04
Autres services	-1,19%	-0,12
Branches non marchandes	0,00%	0,00
SIFIM	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	0,15%	-0,004
Impôts sur les exportations	1,10%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,90%	-0,03
Subventions sur les produits	-0,50%	0,00
DEMANDE		
Consommation finale	-0,07%	0,00
Consommation des ménages	-0,36%	0,00
FBCF	-2,43%	-0,02
publique	-1,87%	-0,01
privée	-3,23%	-0,03
Exportations	-0,58%	0,00
Importations	-0,88%	0,00
Variations de stocks		0,04

Source : MEF/DGE/DPPSE

✓ Impact sur les finances publiques

La baisse du volume de production d'électricité a un impact sur le niveau des recettes liées à la consommation (consommation intermédiaire des entreprises et consommation finale des ménages et des administrations) et à l'exportation de l'électricité. En effet, les recettes tirées découlent du volume et du prix moyen calculé. Ainsi, il est attendu une baisse des recettes fiscales de 0,82% par rapport à son niveau initial.

On constate que la baisse de la production d'électricité affecte tous les secteurs stratégiques à savoir les industries, le transport, les télécommunications. En outre, la baisse de la production industrielle aura pour conséquence une diminution de la production des biens et services.

Cette baisse de l'activité dans le secteur secondaire impacte négativement l'ensemble des composantes du secteur tertiaire. En effet, il faut noter que la baisse de la valeur ajoutée des différentes branches d'activités influence fortement la mobilisation des ressources publiques. Il faut signaler que toute perte de plus-value entraîne un manque à gagner dans le processus de mobilisation des recettes car la baisse des différents types d'impôts érode l'assiette fiscale voire le niveau des recettes publiques.

Au demeurant, une baisse de la production d'électricité entraîne d'une part la baisse de la valeur ajoutée dans plusieurs branches d'activités et d'autre part elle ralentit la politique de l'élargissement de l'assiette fiscale. A cet effet, cette baisse de la production de l'électricité va induire le ralentissement de plusieurs unités de productions.

Tableau 15 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,77%
Recettes courantes	-0,71%
Recettes fiscales	-0,82%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEF/DGE/DPPSE

✓ **Mesures de mitigation**

Afin de réduire la probabilité de survenance de la crise énergétique, il faut mettre en place un ensemble de mesure à savoir : accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement du secteur d'électricité (production-Transport-Distribution) afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'électricité et d'assurer la dynamique de l'activité économique, notamment industrielle dans les prochaines années à venir et surtout encourager le développement des énergies renouvelables sur le moyen et long terme.

En vue de réduire l'impact de la baisse de la production de l'électricité, il est important de prendre, entre autres, des mesures suivantes afin d'atténuer les conséquences de cette baisse. Il s'agira de :

- mettre en place un mécanisme de soutien aux entreprises impactées ;
- réaménager le planning de rationalisation pour tenir compte des contraintes industrielles ;
- défiscaliser l'importation des groupes électrogènes et faciliter leur dédouanement ;
- mettre en place une cellule de crise Etat-secteur privé afin de proposer un plan de continuité de l'activité industrielle et de relance du secteur énergétique.

I.9 RISQUE DE VARIATION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (RAFFINES)

La variation des prix des produits pétroliers aussi bien que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs étant donné que l'Etat tire une partie des recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

L'encadré 5 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 5: Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

Structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

Pour évaluer le risque, nous nous sommes basés sur l'historique des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2019 en termes de volume et de taxation.

L'analyse de l'historique, nous permettra de dégager les taux de réalisation des objectifs. Ainsi nous déterminons, le seuil maximal de non réalisation.

Cette méthodologie, nous paraît appropriée compte tenu de l'absence de donnée sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation et des objectifs de volume, deux scénarii peuvent être distingués à savoir :

- ✓ Scénario 1 : réalisation des volumes (gasoil et super carburant), 8 % de risques de non réalisation sur la taxation du gasoil et réalisation de la taxation sur le super carburant.
- ✓ Scénario 2 : 2% de non réalisation des volumes gasoil et réalisation des volumes du super carburant), 1 % de risques de non réalisation sur la taxation du super carburant et atteinte des objectifs de taxation sur le gasoil ;

Tableau 16a: Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxation									
Gasoil	84,92%	103,42%	125,89%	110,03%	96,54%	101,95%	91,78%	100,69%	113,67%
Super Carburant	83,39%	103,70%	98,98%	103,13%	81,54%	102,03%	100,36%	99,25%	108,78%
Volume									
Gasoil	114,78%	144,23%	92,25%	105,25%	96,81%	90,80%	97,84%	100,34%	102,64%
Super Carburant	133,34%	131,96%	92,84%	103,96%	104,63%	123,00%	92,71%	99,38%	104,06%

Tableau 16b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

(En milliards de FCFA)

	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024
Scénario 1	-19,58	-20,54	-21,54
Scénario 2	-7,37	-7,9	-8,47

Il ressort que 8% de non-réalisation des objectifs de taxation de gasoil et 100% de réalisation de la taxation du super carburant et des objectifs de volume entraîne des manques à gagner budgétaires de 19,58 milliards de FCFA en 2022, de 20,54 milliards de FCFA en 2023 et de 21,54 milliards de FCFA.

En outre, la non réalisation à un niveau de 2% des volumes de gasoil et 1% de non réalisation de la taxation du super carburant entraîne un manque à gagner de 7,37 milliards de FCFA en 2022, de 8,24 milliards de FCFA en 2023 et de 9,29 milliards de FCFA en 2024.

Mesures de mitigation

En raison des paramètres exogènes (Cours international du baril et cours du dollars) qui ne sont pas sous contrôle et d'autre part de la fin des subventions, les mesures de mitigation de ce risque sont limitées. Toutefois, en vue de réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur le budget de l'Etat, l'application plus stricte du mécanisme automatique des prix s'avère essentiel.

I.10 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Les parts de l'Etat dans la production et leur valorisation se présentent comme suit :

Tableau 17 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

PERIODES	PRODUCTION TOTALE DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE GAZ NATUREL		
	PRODUCTION TOTALE DE PÉTROLE BRUT (BARILS)=a	PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b	QTE(BARILS)=c	Proportion (%) = c/a	VALEURS (USD)	QTE(MMBTU)=d	Proportion (%) = d/b	VALEURS (USD)
2015	10 735 143	78 597 562	443 832	4,13%	23 259 021	21 502 477	27,36%	101 178 925
2016	15 425 895	84 630 722	1 740 968	11,29%	73 037 134	15 142 583	17,89%	82 025 644
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,31%	55 967 472	28 363 026	37,28%	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,50%	78 295 149	26 366 955	38,16%	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,14%	112 238 437	17 457 252	23,66%	100 224 242
2020	5 225 485	38 781 095	408 269	7,81%	15 990 305	12 666 445	32,66%	60 257 277

Source : DGH /MPEER

NB : les données de 2020 sont à fin juin 2020

La prise en compte des revenus pétroliers et gaziers dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Nous pouvons identifier entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

I.10.1 Risque lié aux fluctuations des cours du pétrole brut

La baisse des cours du pétrole brut sur le marché international a un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production, partant sur le budget de l'Etat. La chute des cours du baril depuis le second trimestre 2014 illustre très bien cette situation. En 2013 la part de l'Etat dans la production de pétrole brut a été valorisée au prix de 108 USD le baril. En 2015 la part de l'Etat a été valorisée à 52,40 USD

le baril, en 2016 à 41,95 USD, en 2017 à 54,16 USD, en 2018 à 70,17 USD et en 2019 à 64,76 USD. Pour l'année 2020 à fin juin 2020, le prix de valorisation de la part de l'Etat dans la production de pétrole brut est de 39,17 USD.

I.10.2 Risques liés à la baisse de la production de pétrole brut et de gaz naturel

Au cours de la vie du champ pétrolier, certaines situations peuvent subvenir, entraînant ainsi une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production. Ce sont notamment :

- la déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entraînant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz) ;
- la venue de sable dans les puits de production ;
- l'arrêt de production pour maintenance (panne du système de production, tuyaux bouchés).

Ces situations entraînent une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut et de gaz naturel durant la période. Cet état de fait réduit les revenus pétroliers et gaziers.

I.10.3 Le risque de prolongement de la crise sanitaire liée à la covid-19

L'avènement de la pandémie de la Maladie à coronavirus (COVID-19) est un facteur déstabilisateur dans la production pétrolière à cause des risques de contaminations des travailleurs sur les plateformes. La crainte de la contamination au corona virus entraîne une réduction du personnel sur les plateformes, réduisant ainsi la production journalière. Ce qui impacte énormément les recettes pétrolières de l'Etat.

I.10.4 Le risque de réduction du taux de recouvrement des assiettes de taxes.

Le taux de recouvrement des assiettes de taxes s'élève chaque année à environ 75% du montant émis. Le non recouvrement de la totalité des taxes émises est dû essentiellement à la non délivrance des assiettes des taxes aux opérateurs du secteur pétrolier par les services de recette globale des finances. Un autre facteur de risque serait la faillite de certaines entreprises de l'aval pétrolier.

I.10.5 Mesures de mitigation

- prévoir régulièrement des travaux de workover (maintenance sur les puits de productions). La maintenance périodique de l'outil de production, permet d'améliorer la productivité du pétrole brut et du gaz naturel ;
- accroître les investissements pour de nouveaux forages et l'entretien des forages existants ;
- surveiller continuellement les paramètres environnementaux en liaison avec les structures Etatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Action de l'Etat en mer, Ministère de la Défense,...)
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs le respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- effectuer des missions régulières sur les plates formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant ;
- poursuivre sur les plates formes pétrolières les mesures sanitaires recommandées afin d'éviter la contamination du personnel ;
- maintenir sur les plates formes pétrolières les mesures de distanciations sociales, ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plateformes de production.

II- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

Le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale. En effet, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, à 16 802,3 milliards de FCFA à fin 2020 (soit 47,6% du PIB). Il ressortirait à 19 636,5 milliards de FCFA à fin 2021, représentant 51,1% du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 18 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2020 et sur la période 2021-2023

Indicateurs de risque		2020	A fin 2023
Dette nominale (en % du PIB)		47,6	45,3
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		44,2	41,7
Paiement d'intérêt (en % du PIB)		1,8	1,8
Taux d'intérêt moyen pondéré		3,8	4,3
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	7,7	8,3
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	3,6	3,7
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	9,7	8,6
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,1	4,2
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	7,6	7,1
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	7,2	6,6
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	14,5	15,7
	Dette à taux fixe (en % du total)	92,7	91,6
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	62,9	65,8
	Service de la dette (en % des réserves)	7,2	17,8

Source : DGTCP/DDPD

II.1 RISQUE DE REFINANCEMENT

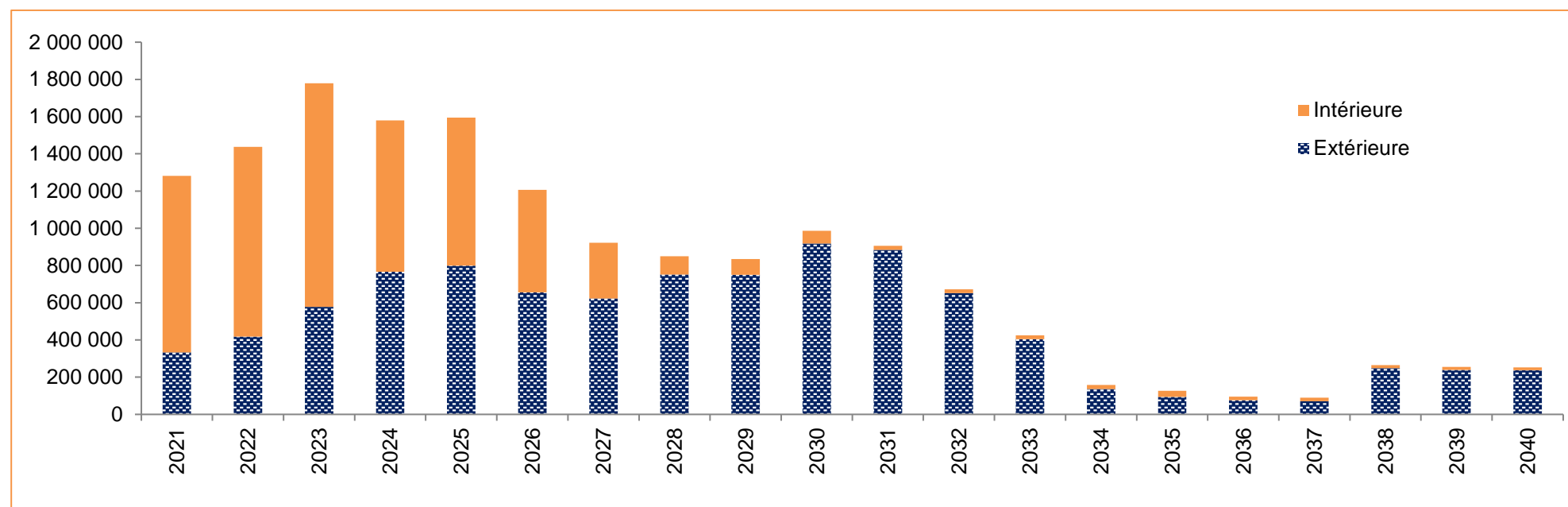
Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou l'incapacité de l'Etat à refinancer sa dette.

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure, le volume du remboursement à honorer est important en 2021, 2022 et 2023. A court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille (voir tableau 22). Environ 50,8% de l'encours de la dette intérieure est à refinancer au cours des trois prochaines années (graphique 1).
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement des taux, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

Il convient de retenir que le risque de refinancement est faible compte tenu (i) de la maturité moyenne relativement longue de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique. Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds.

Graphique 1 : Profil des amortissements de la dette à fin 2020 (en millions de franc CFA)



Source : DGTCP/DDPD

II.2 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 4,3% à fin 2023. La dette publique à fin 2020 est quasiment à taux d'intérêt fixe (92,7%) permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse de taux flottants (Euribor, Libor) pourrait avoir un impact considérable sur le service de la dette. Même si depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins que les prêts commerciaux non concessionnels pourraient davantage être mobilisés.

II.3 RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

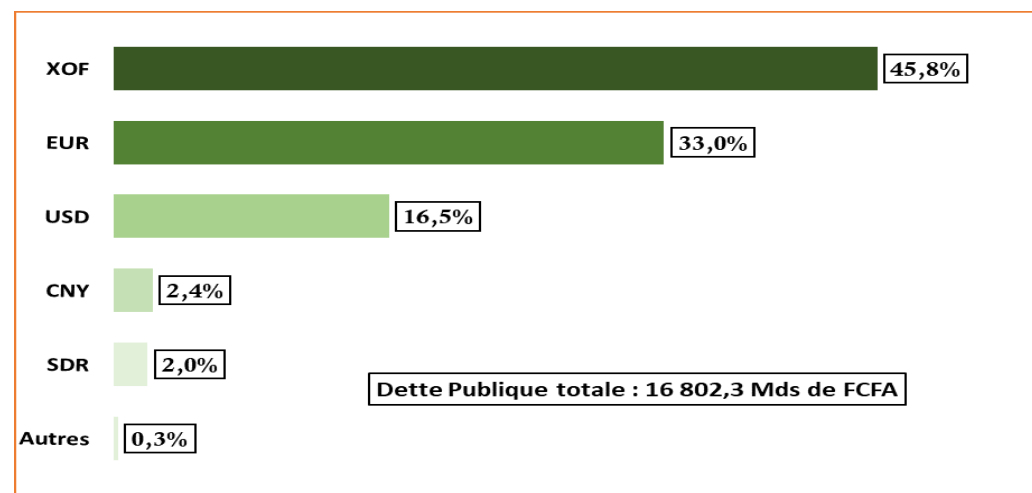
A fin 2020, la part de la dette en devises est de 54,2% et comprend 33,0% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (16,5%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 21,2% du portefeuille de la dette totale à fin 2020 contre 29,6% en 2019 et 37,1% en 2018. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité.

Les émissions d'Eurobonds, notamment en dollars US, exposent la dette à un risque de taux de change du fait des importantes échéances que l'Etat devra honorer.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Il convient aussi de souligner que la part de la dette libellée en Euro représente un risque potentiel à moyen-terme en cas de réforme du régime monétaire et du régime de change.

Graphique 2 : Répartition de la dette publique à fin 2020 par devise



Source : DGTCP/DDPD

Le recours aux sources extérieures de financement accroît le risque de taux de change. A la faveur de la mise en œuvre des plans d'investissements futurs, les décaissements attendus portent également sur des financements extérieurs qui pourraient contribuer à accroître l'exposition au risque de taux de change.

II.4 IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA DETTE PUBLIQUE

Face au besoin de financement additionnel induit par la crise à coronavirus, la Côte d'Ivoire a sollicité auprès de certains créanciers officiels bilatéraux, un report des échéances du service de la dette. Des marges budgétaires ont ainsi pu être libérées, contribuant à réorienter les ressources de l'Etat vers la lutte contre la Covid-19. Le montant du service de la dette effectivement reporté au titre de l'année 2020, s'élève à environ 83,8 milliards de FCFA (soit environ 127,7M€, ou 2,7% des recettes budgétaires totales), dont 97,5% envers le Club de Paris (73,8 milliards de FCFA relatif au C2D).

Par ailleurs, à l'instar de la quasi-totalité des pays, la Côte d'Ivoire a vu ses besoins de financement augmenter du fait de la pandémie à Coronavirus, avec (i) un manque à gagner sur les recettes et (ii) des dépenses sanitaires et économiques nécessaires et urgentes.

Toutefois, la Côte d'Ivoire a réussi à maintenir un déficit budgétaire contenu en 2020 et une croissance positive. Ainsi, la Covid-19 a eu un impact modéré sur la dette. A fin 2020, le ratio dette sur PIB était de 47,6%, largement en dessous du seuil communautaire de 70%.

L'encours est donc resté à des niveaux contenus et modérés.

Pour rappel, la dette de la Côte d'Ivoire n'appelle aucune pression de liquidité et aucun risque de refinancement. La Côte d'Ivoire a rappelé, à l'occasion de sa participation à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette, son attachement au service de sa dette extérieure.

La classification de la Côte d'Ivoire parmi les pays à risque de surendettement « modéré » est maintenue en dépit de la prise en compte du cadrage macro-économique à moyen terme incluant l'impact de la Covid-19.

II.5 APERÇU DES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE (AVD)

Le risque de surendettement global reste modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette publique extérieure que sur la dette publique totale. Toutefois, le portefeuille de la dette publique totale reste vulnérable à un choc sur le taux de croissance économique et sur les passifs conditionnels.

II.6 QUANTIFICATION DE L'IMPACT DE LA SURVENANCE DES RISQUES

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure inscrit au cadrage budgétaire de 2022 (580 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

Le service de la dette en dollar US à payer de 2022 à 2024 est respectivement de 15,8%, 13,7% et 17,6% du service de la dette extérieure.

Ainsi, le service à payer s'élèverait 201,8 milliards de FCFA en 2022 dans le scénario de base avec un taux FCFA/USD de 580 ($T_{C2022}=580$).

La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste (réalisation du risque)

En cas de survenance de risque de change, en supposant un taux de change FCFA/USD de 620, le service de la dette extérieure libellé en dollar US passerait à 208,7 milliards de FCFA d'où un accroissement de 7,0 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 19 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2022 à 2024 (en milliards de FCFA)

LIBELLE	Taux de change	2022	2023	2024
Scénario de base (cadre budgétaire)	580,0	201,8	229,5	352,9
Scénario pessimiste (survenance du risque)	600,0	208,7	237,4	365,0
Impact sur le budget de l'Etat		7,0	7,9	12,2

Source : DGTCP/DDPD

II.7 MESURES DE MITIGATION DES RISQUES

Compte tenu des marges limitées d'absorption des chocs, il est fortement recommandé de concentrer les efforts sur les ratios de liquidité notamment, le ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires. A ce titre, l'Etat continuera :

- de négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- de mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment à travers l'augmentation des recettes budgétaires ;
- de suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement veillera à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- initier des opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage, ...) ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 6: Focus sur la couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 millions d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

III.1. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui les régissent. Elles sont soumises aux nouvelles lois N°2020-626 du 14 août 2020 et N°2020-886 du 21 octobre 2020 relatives respectivement aux sociétés d'Etat et aux sociétés à participation financière publique. Dans le cadre de l'élaboration du présent document, le périmètre des Entreprises Publiques retenu est restreint aux sociétés où l'Etat a une participation dans le capital social supérieure ou égale à 50%.

Au nombre de quarante et un (41), seize (16) entreprises bénéficient de subventions d'exploitation ou d'équilibre de l'Etat, dont le montant global est estimé à 32,5 milliards de FCFA en 2021 contre 32,8 milliards de FCFA en 2020.

En outre, les entreprises dudit périmètre participent également au financement du budget de l'Etat par le versement de dividendes et le paiement des impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat.

III.1.1 Analyse des risques

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent de la contre-performance de celles-ci. Ils peuvent conduire à des manques à gagner de recettes non fiscales notamment par un versement moindre de dividendes, au non-paiement des impôts et taxes par la constitution d'arriérés, aux restructurations financières impliquant l'Etat et enfin à une augmentation des dépenses publiques liées aux subventions. Ces risques peuvent se résumer comme suit :

▪ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques²

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, le principal risque concerne **la contre-performance opérationnelle**. Il se traduit par une accumulation des déficits d'exploitation entraînant des besoins additionnels en subvention et autres concours financiers de l'Etat pour la restructuration de celles-ci.

La situation financière provisoire des entreprises publiques, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, a été marquée par la dégradation des capitaux propres de six (6) sociétés (EDIPRESSE³, SGMT⁴, INS⁵, SNPECI⁶, CI-ENGINEERING et ACI⁷). En effet, le ratio « fonds propres/capital social (FP/CS) » de ces sociétés est resté inférieur à la norme réglementaire⁸ qui est de 0,5. La proportion de ces entreprises publiques en difficulté est de **14,6%** sur un total de 41 entreprises.

Comparativement à l'exercice 2019, le nombre d'entreprises présentant ce risque de dégradation des fonds propres est resté constant (sortie de la BPCI⁹ (ex CNCE) et entrée de la SNPECI).

- ✓ S'agissant d'EDIPRESSE, des mesures sont en cours de mise en œuvre pour la restauration de ses fonds propres et son redressement. Il s'agit notamment de la mutualisation de certains coûts de fonctionnement avec la SNPECI, l'un des associés de la société et de la conversion de la dette d'EDIPRESSE vis-à-vis de la SNPECI en capital.
- ✓ En ce qui concerne la SGMT, le management de la société envisage de procéder à l'augmentation du capital social par compensation avec les créances des deux (2) actionnaires que sont la SICOI¹⁰ et la Mairie de Treichville.
- ✓ Pour ce qui est de l'INS, son statut juridique a été modifié en Agence d'exécution par la loi n°2020-950 du 7 septembre 2020 modifiant et complétant la loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National. L'adoption, par le Gouvernement, des textes d'application de ladite loi permettra de finaliser les formalités juridiques liées à la modification du statut de cette société.
- ✓ Quant à la SNPECI, des actions sont prévues en vue de restaurer l'équilibre bilanciel de la société.

2 Le périmètre a été circonscrit aux entreprises du secteur non bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable à celles-ci.

3 société d'Édition et de Presse

4 Société de Gestion du Grand Marché de Treichville

5 Institut National de la Statistique

6 Société Nouvelle de presse et d'Édition de Côte d'Ivoire

7 Compagnie de transport aérien Air Côte d'Ivoire

8 Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social

9 Banque Populaire de Côte d'Ivoire

10 Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

- ✓ Concernant CI-ENGINEERING, le projet d'augmentation du capital social par apport en numéraire d'un montant de **1,7** milliard de FCFA, réservé à l'actionnariat privé de la société, permettra la restauration de ses fonds propres.
- ✓ Au sujet d'ACI, différentes options sont en cours d'examen par le management de la société pour la régularisation des fonds propres. Ces options seront analysées avec les services compétents du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat afin d'identifier des solutions convenables pour toutes les parties.

Par ailleurs, pour être conforme à la norme réglementaire, le besoin en recapitalisation des six (6) entreprises susmentionnées s'élèverait à **57,8** milliards de FCFA, dont **37,5** milliards de FCFA de contribution de l'Etat, si les mesures susvisées ne sont pas mises en œuvre.

Au regard des prévisions budgétaires 2021, sept (7) entreprises présenteraient des niveaux de fonds propres en deçà du minimum légal. Il s'agirait de I2T¹¹ ainsi que des six (6) sociétés identifiées au terme de la gestion 2020. Il importe donc d'accélérer la mise en œuvre des mesures sus-évoquées.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne, toutefois avec une intensité faible de l'impact budgétaire.

▪ **Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques**

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'Etat, est un risque qui peut entraîner un recours excessif à l'endettement et des problèmes de surendettement.

▪ ***Au niveau des garanties***

Le risque d'appel de la garantie est minime. En effet, pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, un Arrêté a été signé pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'Etat (Cf. arrêté N°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019). De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte un faible impact sur le budget de l'Etat.

▪ ***Au niveau du service de la dette***

L'accès préférentiel aux crédits présente également un risque de défaut de paiement du service de la dette.

Sur les quarante-deux (42)¹² entreprises concernées par le dispositif de suivi de l'endettement, vingt (20) sociétés sont tenues par des engagements financiers vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales

¹¹ Société Ivoirienne de Technologie Tropicale

¹² 41 entreprises publiques + la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)

Au niveau du secteur non marchand, sur la base des données du budget prévisionnel de l'exercice 2021, l'ANSUT¹³ et le FODI¹⁴ affichent un service de la dette insuffisamment couvert par leur marge d'exploitation. Les taux de couverture du service de la dette de ces entreprises ressortent respectivement à **1,01** et **1,25** pour une norme de **1,2**.

Quant aux entreprises du secteur marchand, deux (2) sociétés présentent un risque important de défaut de paiement du service de leur dette. Il s'agit de la Poste CI, en raison de sa capacité d'autofinancement négative et d'EDIPRESSE qui présente une capacité de remboursement¹⁵ égale à 4, supérieure à la durée de remboursement restante qui est de 2,5 ans.

La probabilité d'occurrence de ce risque et l'intensité de l'impact budgétaire demeurent faibles.

▪ **Risque lié à la variation des revenus provenant des Entreprises du Portefeuille**

Ce risque est relatif à la variation à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques et collectées par l'Etat, notamment la variation des recettes fiscales et des dividendes.

Les prévisions font ressortir une hausse de 9% des dividendes de l'Etat entre 2022 et 2024 et qui s'établiraient globalement à **29** milliards de FCFA en 2024 contre **26,6** milliards de FCFA en 2022.

Au total, les recettes en provenance des entreprises du Portefeuille¹⁶ de l'Etat sont en hausse. Par conséquent, le risque lié à la variation à la baisse de ces recettes dans le budget de l'Etat est faible.

III.1.2 Risque lié à la pandémie de la Covid-19

La crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à coronavirus en Côte d'Ivoire a entraîné des répercussions sur les entreprises publiques dont certaines ont bénéficié d'un appui de l'Etat en vue de faire face à leurs difficultés.

¹³ Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications-TIC

¹⁴ Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles

¹⁵ nombre d'années que l'entreprise consacrerait à rembourser ses dettes en utilisant sa capacité d'autofinancement

¹⁶ Entreprises publiques + Sociétés où l'Etat a une participation dans le capital social inférieure à 50%.

Tableau 20: Principaux appuis aux entreprises publiques

(en milliards de FCFA)

ENTREPRISES	Montant total sollicité	Montant total accordé	Montant sollicité 2020	Montant accordé 2020	Montant sollicité 2021	Montant accordé 2021	Impact de la Covid-19	COMMENTAIRES
Air Côte d'Ivoire (ACI)	48	32,4	33,0	17,4	15,0	15,0	Baisse de 60% des ventes de la 2ème quinzaine du mois de mars 2020, puis arrêt total (mars-juin) des activités de la compagnie	Aide Covid-19 pour : <ul style="list-style-type: none"> • couvrir les charges fixes des 3 mois d'inactivité (mars- juin 2020) : 8,1 Mds • accompagner la reprise progressive des activités entre juillet et décembre 2020 : 9,2 milliards de FCFA accordés • réduire l'impact de la pandémie sur les comptes de l'exercice 2021 :15 milliards de FCFA
Société de Transport Abidjanais (SOTRA)	18	11,9	17,1	11,3	0,9	0,5	Baisse du nombre de passagers transportés	L'appui prendra en charge les pertes liées à la mise en œuvre des mesures barrières dans les bus
Port Autonome d'Abidjan (PAA)	15	15	15	15	-	-	Echéance de la dette CHEC (China Harbour Engineering Company) du mois d'avril non honorée	Cette aide a servi à faire face à l'échéance de la dette CHEC (China Harbour Engineering Company) du mois d'avril
SODEXAM et ANAC	6,5	4,8	6,5	4,8	-	-	Baisse des activités des aéroports	L'aide a servi à soutenir les activités de ces entreprises
Port Autonome de San Pedro (PASP)	2	0,7	2	0,7	-	-	Baisse des tonnages des exportations et des importations	L'appui a servi à soutenir les activités du port
Banques publiques	20	0	-	-	20	-		
Fonds d'Entretien Routier (FER)	5	0	5	-	-	-		
TOTAL	114,5	64,8	78,6	49,3	35,9	15,5		

Source : DGBF

Au total, c'est plus de **64,8** milliards de FCFA d'appuis financiers qui ont été octroyés sur la période 2020 -2021, à cinq (5) entreprises publiques (environ 6% des entreprises publiques) sur plus de **114,5** milliards de FCFA d'appuis sollicités. La probabilité d'occurrence de ce type de risque est donc faible. L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est moyen.

III.1.3 Mesures de mitigation de ces risques

Au regard de ce qui précède, certaines mesures sont proposées afin de répondre au besoin de recapitalisation de ces sociétés :

▪ Mesures non financières

Il s'agira d'interpeller les dirigeants des sociétés en difficulté structurelle, en vue de proposer diligemment ou d'accélérer la mise en œuvre de plan de restructuration n'incluant pas d'appui budgétaire direct de l'Etat. Ce plan consistera à :

- définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par conséquent de bonifier leur résultat net ;
- envisager une revalorisation des actifs, le cas échéant, pour améliorer les capitaux propres à travers l'écart de réévaluation ;
- diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires.

▪ Mesures financières

Elles consistent, pour les sociétés présentant un risque financier, de mettre en place un plan stratégique et de contractualiser les objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. Les différents plans d'affaires contenus dans ces contrats devront présenter le coût de la restructuration de ces sociétés.

▪ Mesures spécifiques liées à l'impact de la pandémie de la COVID-19

La pandémie de la Covid-19 apparue à fin 2019 en Chine, a entraîné une récession de l'économie mondiale. Les perspectives de croissance économiques en 2020 et pour les années futures, ont été fortement impactées.

Il conviendra de veiller à ce que les entreprises publiques durement impactées par la pandémie de la COVID-19, puissent bénéficier des mécanismes de soutien mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de soutien économique, social et humanitaire.

III.2. RISQUES LIES AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE

Trois (3) Institutions de Prévoyance Sociale (IPS), bénéficiaires de concession de service public de l'Etat, exercent leurs activités en Côte d'Ivoire. Ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La CGRAE et la CNPS gèrent le régime de retraite par répartition. Le régime par répartition est une solidarité intergénérationnelle : les cotisations des salariés actifs servent à financer les pensions pour les retraités inactifs. En effet, la gestion de ce régime par répartition est une forme d'épargne sans accumulation des cotisations sur les comptes individuels des salariés. Ce système est viable si le montant des cotisations des salariés actifs, qui dépend du taux de cotisations et du nombre de cotisants, est suffisant pour couvrir les droits à pension constitués par les salariés à la retraite.

En outre, ces Institutions ont également élargi leur champ d'activités par la mise en place des régimes de retraite des travailleurs indépendants et de retraite par capitalisation en 2020. Le régime de retraite par capitalisation est un système d'épargne individuel basé sur l'autofinancement du salarié. En effet, les salariés actifs cotisent sous forme d'épargne individuelle en vue de leur propre retraite. L'épargne accumulée majorée des intérêts capitalisés et des participations aux résultats est reversée sur les comptes individuels des salariés pour leur être servis à l'âge de départ à la retraite.

Quant à la CNAM, elle est l'Institution de Prévoyance Sociale chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, avec deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes démunies.

Ces Institutions de Prévoyance Sociale sont soumises dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentées ci-après.

III.2.1 Déséquilibre financier des régimes de retraite

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces Institutions sur le budget de l'Etat. Ce déséquilibre survient lorsque les cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions.

➤ **Au titre de la CNPS**

La CNPS a connu un premier déséquilibre financier au cours de la période de 1994 à 1999. Afin de faire face à ce déséquilibre, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures, notamment :

- la modification du statut juridique à travers les lois N°99-476 et 99-477 portant respectivement définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale et code de prévoyance sociale ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite passant de 3,2% à 8% ;
- l'apport en fonds de dotation de **10** milliards de FCFA.

A partir de 2004, un second déséquilibre financier du régime de retraite de la CNPS a été constaté. En effet, le déficit structurel cumulé sur cette branche avoisinait les **200** milliards de FCFA de 2005 à 2011.

Face à cette situation, l'Etat est intervenu en mettant en œuvre une réforme paramétrique du système de retraite qui avait pour objectifs :

- la mise en cohérence des réalités démographiques avec le paramétrage du régime ;
- le ralentissement du déficit financier pluriannuel ;
- la restauration de l'équilibre financier à long terme.

Les modifications ont essentiellement porté sur :

- les taux de cotisations sociales qui sont passés de 8% en 2011 à 12% en 2012, puis à 14% à partir de 2013 ;
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans.

Il est à souligner que les principaux résultats issus de l'évaluation actuarielle réalisée en 2020, montrent que de façon générale, le système de protection sociale des travailleurs salariés du secteur privé reste globalement excédentaire, sur l'horizon de projection, d'environ **99** milliards de FCFA en 2018 à environ **399** milliards de FCFA en 2068.

➤ **Au titre de la CGRAE**

Le déséquilibre financier du régime de retraite de la CGRAE est survenu entre 2005 et 2012. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres constatés sur la période sus indiquée.

Face à ce déséquilibre du régime de retraite au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- la modification du statut juridique par application de la loi N°99-476 et à travers le décret n°2012-367, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et modifié par le décret 2017-108 du 15 février 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite à 25% ;
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- l'apport en fonds de dotation de **10** milliards de FCFA.

Les dernières études actuarielles réalisées par la CGRAE en 2014 ont montré que le prochain déséquilibre du régime devrait intervenir autour de 2042.

Si cette situation survenait, l'Etat de Côte d'Ivoire devrait octroyer un éventuel appui budgétaire à la CGRAE ou réajuster les éléments paramétriques, notamment le report de l'âge de départ à la retraite et le taux de cotisations sociales. Toutefois, afin de prévenir cette situation, il est opportun d'effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime et d'instaurer des études actuarielles chaque trois ans.

➤ **Au titre de la CNAM**

Le coût élevé des prestations de service de santé par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime. Cela pourrait amener l'Etat à augmenter le montant de la subvention annuelle qui est actuellement de **3** milliards de FCFA. Depuis le démarrage des activités en octobre 2019, le régime se trouve en situation d'équilibre. Toutefois en cas de déséquilibre, les mesures idoines seront prises par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

Les mesures d'atténuation dans le cadre d'un déséquilibre financier du régime d'assurance maladie pourraient être les suivantes :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat ;
- le recours à la parafiscalité ;
- l'augmentation du montant des cotisations.

III.2.2 Impact de la Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 dès le premier trimestre. En riposte à cette situation sanitaire, des mesures ont été prises par le gouvernement ivoirien notamment : l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et le report de certaines obligations fiscales et sociales sur 3 mois à compter du mois d'avril 2020.

➤ **Au niveau de la CNPS**

Les activités de la CNPS en ont été impactées au premier semestre 2020. Une normalisation et une reprise des activités ont été ensuite observées sur le second semestre de la même année.

Les effets de cette pandémie ont été constatés au niveau du recouvrement des cotisations sociales, des dépenses de fonctionnement et des investissements. En effet :

- le recouvrement des cotisations sociales a connu une baisse de 10% par rapport au niveau normal de l'activité, soit un manque à gagner de **30** milliards de FCFA. Toutefois, la mise en œuvre des actions de proximité des assurés par la Direction Générale dès le mois de juin 2020 a favorisé une amélioration du niveau des encaissements. De plus, le démarrage de la nouvelle Plateforme de Paiement Intégrée (PPI) a également permis de faciliter les paiements à distance.
- les majorations de retard ont subi un accroissement de 109% par rapport à l'exercice précédent dû à la situation sanitaire ayant occasionné des retards de paiement ;
- les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8% par rapport à 2019 en raison des actions de prévention mises en place par la Direction, entre autres la mise en place du télétravail et les charges financières liées à des emprunts contractés pour soutenir le financement de l'activité, la contribution à hauteur de **5** milliards de FCFA au plan national de lutte contre la Covid-19
- les investissements ont été exécutés à 69% avec particulièrement le report du projet de l'identification biométrique des assurés.

Au total, cette crise sanitaire a entraîné au niveau de l'Institution, un manque à gagner de plus de **35** milliards de FCFA.

➤ **Au niveau de la CGRAE**

L'impact de cette pandémie s'est fait ressentir au niveau de la production des prestations, des dépenses de fonctionnement et des investissements :

- au niveau de la production des prestations de retraite, la CGRAE a réussi à atténuer les effets de la pandémie en réaménageant ses horaires de travail et en mettant en place le télétravail. Ces mesures ont contribué à la poursuite du paiement des prestations de retraite en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat retraités ;
- les dépenses de fonctionnement quant à elles, ont connu une augmentation de 15% par rapport à 2019 en raison des actions de prévention mises en place par la Direction générale. Des accompagnements en faveur des faitières des assurés et les personnes vulnérables avec d'importants approvisionnements en masques et outils de protection sanitaires ont été faits et se poursuivent pour faire face à la Covid-19 ;
- les investissements ont été exécutés à hauteur de 44,9% au 31 décembre 2020, sur un total de **175,1** milliards prévus, du fait de

l'impact négatif de la Covid-19.

Au second semestre 2020, il a été constaté une reprise progressive des activités, permettant ainsi de stabiliser voire d'atténuer l'impact de la Covid-19 sur l'activité de l'Institution. Le premier semestre 2021 a enregistré des signaux positifs dans la gestion financière de l'IPS-CGRAE.

III.2.3 Accumulation de la dette des secteurs privé et public vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE

Les cotisations des agents contractuels travaillant dans les démembrements de l'Etat, déclarés à la CNPS, s'accroissent et enregistrent quelque fois des retards dans leur recouvrement. Par ailleurs, les arriérés de cotisations des employeurs connaissent une relative accumulation au fil des exercices et leur recouvrement pourrait être difficile à effectuer.

Cela pourrait entraîner des difficultés à moyen et long terme dans le paiement des prestations au profit des retraités. Ces créances s'élèvent respectivement à **104,1** milliards de FCFA pour la CNPS et **36,3** milliards FCFA pour la CGRAE au 31 décembre 2020, soit un montant cumulé de **140,4** milliards de FCFA.

La probabilité de survenance de ce risque reste élevée et l'impact sur le budget de l'Etat est faible à court terme, compte tenu de la situation excédentaire actuelle des Caisses de prévoyance sociale.

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibiliser les employeurs à payer les cotisations sociales;
- renforcer le cadre législatif (des textes) en matière de recouvrement des créances ;
- renforcer les contrôles des employeurs ;
- titriser systématiquement les arriérés de cotisations sociales ;
- prendre en compte les dettes dans les budgets de l'Etat en vue de leur apurement ;
- opérer des compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.

En définitive, l'Etat de Côte d'Ivoire a été amené à intervenir financièrement à hauteur de 20 milliards de FCFA pour résorber les différents déséquilibres financiers des régimes de retraite qu'ont connu les Institutions de Prévoyance Sociale (CNPS et CGRAE).

Même si le risque de déséquilibre financier du régime de retraite demeure faible sur la période 2022-2024 en raison de la zone de stabilité actuelle de la branche retraite, la CNPS et la CGRAE doivent renforcer leur modèle économique actuel. L'objectif étant de gérer de façon optimale les excédents dégagés par le régime et l'activité de portefeuille en vue de garantir une pérennité dudit régime.

Par ailleurs, à l'horizon 2040 et 2068 respectivement pour la CGRAE et la CNPS, de nouveaux déséquilibres pourraient apparaître. Afin de réduire ce risque de déséquilibre des régimes de pensions gérés par la CNPS et la CGRAE, des réformes en lien avec le nouveau modèle économique devront être mises en œuvre pour rétablir l'équilibre des branches de retraite et leur permettre de continuer à enregistrer des excédents de trésorerie.

Dans la perspective de mise en œuvre de ces réformes, la CNPS et la CGRAE ont soutenu leur modèle économique actuel en lien avec la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation. En effet il s'agit d'adjoindre au modèle basé sur la solidarité intergénérationnelle, un modèle de capitalisation des cotisations des salariés des secteurs privé et public en vue de garantir une pérennité dudit régime.

III.2.4 Les risques spécifiques au niveau de la CNAM

➤ Surconsommation médicale dans le cadre des prestations servies

Cette situation est causée par la fraude liée à la consommation abusive des prestations et peut entraîner des déficits dans la gestion. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la mise en place de textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraude.

➤ Surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)

La surfacturation des prises en charge peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ;
- l'informatisation de tous les centres de santé.

III.3 RISQUES LIÉS A LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

La Côte d'Ivoire a amorcé son processus de décentralisation dans les années 80 avec la création des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes. Ce processus a pour objet la participation des populations aux prises de décisions dans la gestion et le développement de leur localité.

Depuis le 09 juin 2021, la Côte d'Ivoire compte 246 Collectivités Territoriales et Districts Autonomes réparties comme suit :

- quatorze (14) districts autonomes ;
- trente-et-une (31) régions ;
- deux-cent-une (201) communes.

Les risques budgétaires liés à la gestion financière de ces collectivités territoriales sont en rapport avec les difficultés de mobilisation des ressources, et l'absence d'un système informatique dédié à la gestion financière.

III.3.1 Risques liés à la difficulté de mobilisation des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Tableau 21 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2017 à 2020

Année	Prévision	Réalisation	en milliards de FCFA
			Écart
2017	37,0	25,7	11,3
2018	33,3	26,2	7
2019	37,8	33,4	4,4
2020	36,1	29,3	6,8

Source : DGTCP

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une augmentation des prévisions en 2019 alors que les recettes prévues n'ont pas été entièrement recouvrées en 2018.

Les réalisations sont restées en deçà des prévisions des recettes sur ces quatre dernières années. Toutefois l'effort fourni en 2019 a été annihilé par les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 en 2020. Cette crise sanitaire a occasionné la fermeture de certains commerces à fort taux de rendement dans le budget des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

La faible mobilisation des recettes propres est de nature à contraindre les collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat.

III. 3.2 Risques liés aux difficultés de recouvrement des appuis financiers de l'Etat et impôts rétrocédés envers les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Tableau 22 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des subventions et impôts rétrocédés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2019 à 2020

(en milliards de FCFA)

Année	Subvention de l'Etat		Taux d'exécution (en %)	Impôts rétrocédés		Taux d'exécution (en %)
	Prévision	Réalisation		Prévision	Réalisation	
2019	76,5	63,4	82,9	159,4	121,75	76,3
2020	75,6	55,1	72,9	126,5	105,8	83,6

Source : DGBF/DGDDL

Il est à noter une baisse substantielle du taux d'exécution des subventions octroyées par l'Etat aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes qui passe de 82,9% en 2019 à 72,9% en 2020. Cette baisse qui s'explique par la réduction du montant des subventions d'environ 13,1% est liée à l'ajustement budgétaire de l'Etat qui a fait face aux nombreuses charges occasionnées par la covid-19.

L'Etat alloue annuellement des dotations de fonctionnement et d'investissement aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes et leur reverse également une part des impôts collectés. C'est sur la base de ces ressources attendues ainsi que de leurs ressources propres que ces collectivités sont amenées à mobiliser qu'elles arrêtent les dépenses à effectuer dans le cadre de l'élaboration de leur budget.

Les ressources attendues sont basées sur les objectifs budgétaires de l'Etat. Dans le cas où ces objectifs ne sont pas réalisés, les ressources des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes pourraient également ne pas atteindre leurs niveaux, induisant de ce fait des déficits potentiels.

Les déficits budgétaires ainsi créés constitueraient des risques budgétaires pour l'Etat qui peut être sollicité en dernier ressort en vue de leur résorption. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparaît faible à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

III. 3.3 Risques liés à l'encours des dettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

L'encours des dettes institutionnelles des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes auprès du Fond de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) se chiffre à environ **1,1** milliard de FCFA en 2021 contre **1,3** milliard de FCFA en 2020. La relative baisse des effets de la COVID-19 en 2021 fait baisser substantiellement les emprunts destinés aux dépenses susceptibles de favoriser les activités économiques sur le territoire des entités décentralisées. Il s'agit en particulier des dépenses relatives à la construction des marchés, des abattoirs et des gares routières. Par ailleurs, les intérêts de ces emprunts s'élèvent à **825,4** millions de FCFA en 2021 contre **344,5** millions de FCFA en 2020.

Le niveau relativement faible du recouvrement des recettes propres et des dotations transférées, accentué par l'impact de la pandémie de la Covid-19, est un facteur qui amoindrit la capacité des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes à rembourser leurs dettes, dont les intérêts continuent de s'accumuler.

Cette situation induit un risque potentiel d'intervention de l'Etat en vue de renforcer les moyens des dites Collectivités destinés au remboursement de leurs dettes. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparaît faible à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

III. 3.4 Risques liés à la non couverture totale du SIGESCOD (Système Informatique de Gestion des Collectivités Décentralisées)

Contrairement à l'Etat central qui élabore et exécute son budget à travers un système informatique intégré, les collectivités décentralisées, à l'exception de 32 connectées au SIGESCOD (Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées), continuent d'élaborer et d'exécuter leurs budgets de façon manuelle ou à travers des systèmes informatiques propres à chacune d'elles ; soit un taux de couverture de 9,6%. Ce taux de couverture encore faible par ce système intégré de gestion, ne permet pas d'atteindre une pleine performance et un suivi efficace de la gestion de l'ensemble des collectivités, laissant subsister de ce fait des risques budgétaires potentiels. La mise en place du SIGOBE en remplacement du SIGESCOD devrait palier cette insuffisance dans la gestion automatisée des budgets des collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Le risque sur le budget de l'Etat est moyen avec une probabilité d'occurrence élevée.

III. 3.5 Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des collectivités Territoriales et Districts Autonomes

En vue de mitiger l'impact des risques évoqués ci-dessus, les mesures suivantes ont été identifiées :

- reformer le cadre juridique en l'adaptant au fonctionnement des Régions ;
- appliquer les textes existants en tenant compte des nouvelles notions telles que le recouvrement électronique ;
- prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque Collectivité Territoriales et Districts Autonomes;
- former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques à l'application des règles et procédures de recouvrement électronique des recettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes en matière de gestion budgétaire ;
- prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités aux crédits effectivement reçus ;
- déployer le SIGOBE dans toutes les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

III.4 RISQUES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont des personnes morales de droit public créées par l'Etat, disposant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Ils sont des services publics qui assurent des missions d'intérêt général à eux dévolues par l'Etat.

Les EPN sont régis par la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissements publics.

A fin décembre 2020, la Côte d'Ivoire dénombre 101 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 61 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 19 assimilés incluant 5¹⁷ en cours de liquidation.

Dans le cadre de leur fonctionnement et de la mise en œuvre des programmes et politiques publiques, les EPN reçoivent chaque année, des crédits budgétaires sous forme de subventions et de transferts qui sont définis dans la loi de Finances.

La gestion de ces dotations budgétaires impactant le budget de l'Etat, il est nécessaire d'identifier les risques potentiels qui peuvent en découler en vue d'anticiper leur survenance ou d'atténuer leurs impacts.

Dans le cadre de la gestion des EPN, les risques budgétaires pouvant être observés sont les suivants :

III.4.1 Risque lié aux déficits budgétaires

Les déficits budgétaires sont constitués lorsque le niveau des dépenses est supérieur à celui des ressources. Dans le cadre de l'élaboration de leur budget, certains acteurs des EPN font une planification en inadéquation avec leur capacité réelle de mobilisation des ressources créant ainsi un déficit budgétaire qui entrave l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.

Les facteurs explicatifs de ces potentiels déficits sont les suivants :

- la surévaluation des capacités de mobilisation des ressources propres ;
- la sous-évaluation des capacités de mobilisation de ressources propres prévisionnelles de l'EPN ;

III.4.2 Risque lié au redressement fiscal ou social

Chaque année, des crédits budgétaires sont octroyés aux EPN pour le paiement de leurs charges fiscales et sociales. Toutefois, ces crédits ne sont pas correctement exécutés par ces structures. Ainsi, les entreprises en charge du recouvrement des charges fiscales et sociales

¹⁷ PSP Liquidation, AGEPE Liquidation, FNJ Liquidation, ONI Liquidation, ONDR Liquidation

pour le compte de l'Etat notamment la Direction Générale des impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) mènent des démarches pour le recouvrement de ces dettes. La prise en compte de celles-ci peut entraver l'exécution du budget de l'Etat constituant ainsi un risque budgétaire à maîtriser.

III.4.3 Risque lié à l'évolution de la masse salariale

Des irrégularités sont constatées au niveau de la masse salariale des EPN et se résument comme suit :

- ✓ recrutement démesuré du personnel contractuel dans les EPN ;
- ✓ fixation de salaires inégalitaires non défini par la loi ;
- ✓ insuffisance des informations requises pour le traitement efficace des dossiers de la masse salariale ;

Ces irrégularités entraînent une évolution des charges de personnel au niveau des EPN, une forte demande de crédits complémentaires et une perte de ressources affectés au paiement des pénalités issues des redressements fiscal ou social.

III.4.4 Mesures d'atténuation

En vue d'atténuer l'impact de ces risques budgétaires ou de prévenir leur survenance, des mesures de mitigations sont nécessaires.

Concernant les risques liés aux déficits budgétaires, les mesures suivantes sont recommandées :

- ✓ sensibiliser et la former les acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ;
- ✓ attirer l'attention des acteurs budgétaires afin de s'assurer de la disponibilité de crédits avant tout engagement de dépenses pour éviter le recours aux ressources additionnelles ;
- ✓ poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes et les procédures d'exécution des marchés.

En ce qui concerne le risque lié au redressement fiscal ou social, les acteurs des EPN doivent être sensibilisés à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à les intégrer aux dépenses de masse salariale lors de la préparation du budget.

Quant au risque lié à l'évolution de la masse salariale, : Ce risque pourrait être atténué à travers la poursuite de la mise en œuvre effective de la stratégie de maîtrise de la masse salariale avec pour objectif le respect à terme de la norme communautaire de 35% du ratio masse salariale sur recettes fiscales. Il s'agira également de :

- ✓ veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements à effets financiers ;
- ✓ mettre à la disposition de la tutelle financière et à temps toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de la masse salariale.

IV RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'Etat se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités.

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent contraindre la réalisation des objectifs budgétaires. Ces risques peuvent être appréhendés au niveau des ressources intérieures et des ressources extérieures :

IV.1. RISQUES SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures, les recettes de portes et les recettes non fiscales.

IV.1.1 Au niveau des recettes fiscales intérieures

Les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures se déclinent comme suit :

- **La baisse des prix des produits agricoles de rente, miniers et énergétiques**, réduit le chiffre d'affaires des entreprises du secteur entraînant ainsi un amenuisement des impôts.

A titre d'illustration :

- **les droits d'enregistrement café -cacao** : en effet, la chute des cours du cacao a amené le Gouvernement à abandonner en 2017, les droits d'enregistrement sur ce produit. Le manque à gagner au plan budgétaire est évalué à plus de 83 milliards de FCFA. Pour l'année 2021, la baisse des cours a occasionné une révision à la baisse de **19,5 milliards** de FCFA des prévisions initiales.
- **la taxe sur le caoutchouc** a permis de recouvrer 17 milliards de FCFA en 2012 (année de son institution), et en 2013. Depuis lors, aucun **montant** significatif n'a pu être recouvré en raison de la tendance actuelle des cours. En outre, le rendement des autres impôts acquittés par les professionnels de ce secteur, notamment l'impôt BIC, est devenu dérisoire.
- **le secteur minier** : la baisse du prix international de l'or de 4,5% entre 2017 et 2018, et le conflit social intervenu au cours du 1^{er} trimestre 2018 dans une grande mine du pays, ont engendré une perte de **3 milliards** de FCFA de recettes fiscales en matière de taxe domaniale. Il en est de même de la baisse des cours du baril de pétrole qui affecte négativement dans la même proportion, la valeur de la part Etat des enlèvements de pétrole brut.

- **La pratique d'optimisation fiscale par les entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.)** des secteurs à forte contribution fiscale peuvent entraîner des pertes importantes de ressources budgétaires.

C'est le cas notamment dans :

- **le secteur des télécommunications** (environ 18% des recettes fiscales intérieures) où la baisse du chiffre d'affaires des entreprises en relation avec les stratégies commerciales (bonus de crédits d'appel) affecte considérablement les performances de la DGI. En 2019, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications s'élèvent à **plus de 30 milliards en matière d'impôt BIC**.
- **l'industrie du tabac** où la mise en œuvre des politiques commerciales pour limiter les effets escomptés des réaménagements du taux et de la base taxable a eu pour conséquence, la perte de **8 milliards** de FCFA de recettes fiscales en 2015. Les effets sont encore perceptibles à ce jour.

Ainsi, le recours récurrent des entreprises, notamment les multinationales, à des cabinets spécialisés dans l'optimisation fiscale, constitue un **risque permanent** de déperdition des recettes. La DGI propose dans ce cadre, des améliorations du dispositif fiscal ainsi que le renforcement du contrôle fiscal et de la coopération internationale à l'effet de réduire l'impact de ces risques. C'est le cas notamment de l'annexe fiscale 2019 qui a intégré dans l'assiette des taxes sur le secteur des télécommunications, les opérations effectuées par les opérateurs de transfert d'argent par téléphone mobile.

- **Le montant élevé des exonérations accordées** malgré l'existence des codes et conventions particulières d'incitation à l'investissement dans le secteur privé constitue un manque à gagner au niveau des recettes.

En effet, les coûts fiscaux des mesures dérogatoires enregistrés par la DGI se chiffrent à 51 milliards de FCFA à fin juin 2020 et enregistrent une progression substantielle de 29% par rapport au niveau de la période correspondante en 2019. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à 95,1 milliards de FCFA, soit environ 0,3% du PIB nominal.

Le poids particulièrement important des coûts fiscaux liés aux conventions et dispositions particulières (28,4% des coûts fiscaux de 2019) est une source d'inquiétude.

La multiplicité de ces régimes particuliers constitue un **risque permanent** de perte de recettes et une source d'érosion de l'assiette fiscale. En matière de TVA, seulement 40% des chiffres d'affaires réalisés constituent l'assiette. Afin de faire face à ce problème, un plan de rationalisation des exonérations a été adopté en mars 2019.

- **Le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets structurants dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat.**

A titre d'illustration :

- les dispositifs de contrôle des flux de télécommunication, devant améliorer le niveau de recouvrement des recettes fiscales d'au moins **26 milliards en 2021**, tardent à être mis en œuvre.
- **La progression du poids du secteur informel** est un risque pour l'économie en raison de la concurrence déloyale qui est faite au secteur formel. Certaines activités du secteur formel pourraient ainsi disparaître.

La création des centres de gestion agréés, la segmentation du fichier des contribuables, le renforcement des travaux de recoupement des données et les prélèvements à la source sur les contribuables du secteur informel sont de nature à réduire le risque de déperdition de recettes.

- **la non appropriation, par les agents, des nouveaux outils de gestion et des nouveaux régimes d'imposition.**

La digitalisation marquée par le déploiement de SIGICI qui est un facteur d'amélioration du recouvrement pourrait constituer un élément de risque si les mesures d'accompagnement ne sont pas prises à la suite de cette migration. En effet, les télé procédures (déclarations et paiements en ligne des impôts et taxes) induisent la disparition de certains métiers au profit de nouveaux métiers. La conduite de ce changement constitue un facteur de risque important dans la mesure où un échec conduirait à des pertes substantielles de recettes.

Pour faire face à tous ces risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- . adapter le dispositif fiscal aux différentes pratiques et renforcer la coopération internationale pour les échanges d'informations en vue de lutter contre l'évasion fiscale liée à l'optimisation fiscale ;
- . adopter une politique de stabilisation des taux d'enregistrement sur une longue période ;
- . rationaliser les exonérations ;
- . renforcer le contrôle fiscal ;
- . redynamiser les centres de gestion agréés (CGA) à travers la création d'un secrétariat permanent en charge du suivi de leurs activités ;
- . réorganiser les services de la DGI en tenant compte de la segmentation du fichier des contribuables ;

- renforcer les capacités des agents sur les nouveaux outils de gestion ainsi que leur redéploiement au regard des nouveaux postes de travail.

IV.1.2 Au niveau des recettes fiscales de porte

La perception des droits et taxes de porte est soumise à des risques multiples que sont :

- **la survenance d'une pandémie qui** pourrait affecter la mobilisation des recettes de portes. Par exemple, en 2020, la covid-19 a impacté négativement le niveau de mobilisation des recettes de portes à hauteur de 42,13 milliards sur la période de février à juin 2020 ;
- **le rationnement dans la fourniture de l'électricité qui** pourraient affecter le tissu industriel occasionnant des pertes de recettes de porte. Au premier semestre 2021, le rationnement de la fourniture d'électricité a occasionné un niveau de perte de recettes estimé à 31,9 milliards de FCFA dont 20,36 milliards de FCFA sur les marchandises générales et 11,03 milliards de FCFA sur les exportations ;
- **les exonérations ponctuelles prises en cours d'exercice** pour remédier à des situations exceptionnelles occasionneraient des manques à gagner de recettes ;
- **la fraude douanière** qui constitue un risque dans le recouvrement des recettes douanières (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèces).

Sur la période 2015-2020, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,4% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 36,6 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 en lien avec la fraude.

Tableau 23: Tableau du niveau des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,88	1 556,11	1 669,81	1 696,65	1 849,95	1 955,81
Droits Compromis (2)	22,08	20,42	17,15	29,19	33,95	16,439
Ratio (2)/(1)	1,50%	1,31%	1,03%	1,72%	1,84%	0,84%

Source : DGD**Tableau 24: Tableau du niveau des prévisions des droits compromis**

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2021	2022	2023	2024
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	2 157,04	2 384,48	2 651,60	2 963,11
Droits Compromis (2)	29,6	32,7	36,4	40,7
Ratio moyen (2015-2020)		1,37%		

Source : DGD

- **la baisse des prix internationaux des biens importés** pourrait être une source de risque budgétaire dans ce sens que la grande partie de l'imposition à la porte est assise sur la valeur. En effet, les années 2015 et 2016 ont enregistré une baisse des prix à l'importation respectivement de 0,4% et de 0,6%. Cette baisse a entraîné une perte de recettes de 3 milliards de FCFA en 2015 et de 4,85 milliards de FCFA en 2016 dont 3,62 milliards de FCFA sur les biens d'équipement. La survenance de ce facteur de risque occasionnerait une perte de recettes sur les marchandises générales de 5,53 milliards de FCFA en se basant sur les réalisations 2015 et 2016.
- **un dysfonctionnement au niveau de la chaîne portuaire** pourrait engendrer un goulot d'étranglement dans la procédure de dédouanement des biens importés ou un détournement du trafic avec pour conséquence une contre-performance dans la mobilisation des recettes. Ce risque pourrait survenir en cas de crise sociopolitique.

A titre d'illustration, l'année 2009 a été marquée par des grèves intempestives au premier semestre qui ont occasionné des pertes directes de recettes estimées à environ 2 milliards de FCFA sur les importations. Ce sont les grèves des dockers (1 milliard de FCFA de pertes de recettes), la grève des douaniers (500 millions de FCFA de pertes de recettes) et les problèmes administratifs liés à l'obtention de la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI).

Pour faire face à tous ces risques sur le recouvrement des recettes de portes susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- rationaliser les exonérations ;
- augmenter la production d'électricité et diversifier les sources de production ;
- mettre en place un dispositif de veille sanitaire, performant et avant-gardiste ;
- renforcer la dotation des bureaux de douanes en moyens modernes de contrôle (scanners, vidéo-surveillance) ;
- renforcer l'analyse des risques ;
- poursuivre les projets d'interconnexion avec les douanes des pays frontaliers ;
- élaborer un rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
- stabiliser le climat social au niveau de la chaîne portuaire et mettre en place un cadre de gestion des revendications sociales.

IV.2. RISQUES LIÉS A LA MOBILISATION DES APPUIS BUDGETAIRES

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon le mode de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs. La mobilisation des appuis budgétaires attendus est entravée par des risques qui portent notamment sur les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises des appuis budgétaires attendus.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires**

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, d'équité ou de démarche qualité. La satisfaction de ces conditionnalités génère des charges de fonctionnement ou d'investissement pour lesquelles les crédits ne sont pas toujours disponibles. En outre, cela peut nécessiter une réforme institutionnelle qui est confrontée parfois à des lourdeurs administratives.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change y afférent. Une dépréciation de la valeur de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires en monnaie locale.

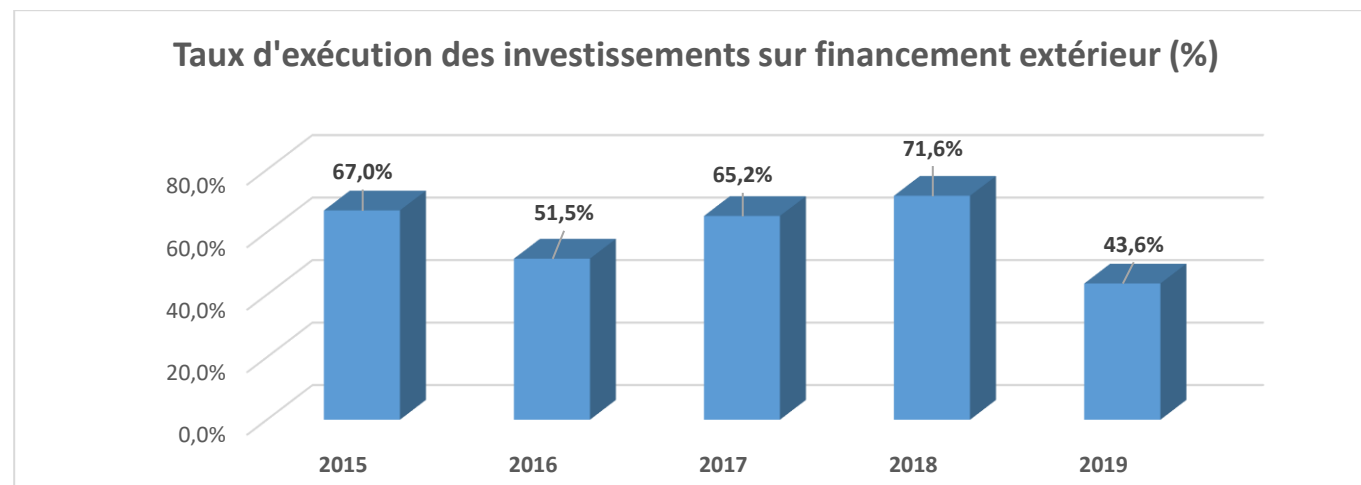
La mesure de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires consiste à définir et à s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant sa mise en œuvre.

V RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

V.1 RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES EN PARTIE OU EN TOTALITE SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Graphique 3 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2015 à 2019



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures est de 59,8% en moyenne de 2015 à 2019. Les risques possibles dus à ce faible niveau sont énumérés ci-dessous :

- **Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les accords de prêts signés qui sont pour la plupart libellés en devise sont sujets aux fluctuations du taux de change. Lorsque cette situation entraîne une moins-value, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

- **Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets**

L'absence d'études fiables pourrait entraîner des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'Etat. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

- **Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires**

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entraîner, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

- **Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés**

La non-exécution de la contrepartie de l'Etat peut provenir d'un niveau insuffisant de dotation devant couvrir ses engagements dans la mise en œuvre des projets cofinancés. Vu que l'exécution de la contrepartie Etat est souvent une condition majeure au décaissement de la part bailleurs pour la réalisation des projets concernés, ce type de situation fait peser donc un risque sur l'exécution du projet et par conséquent, sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement.

- **Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets**

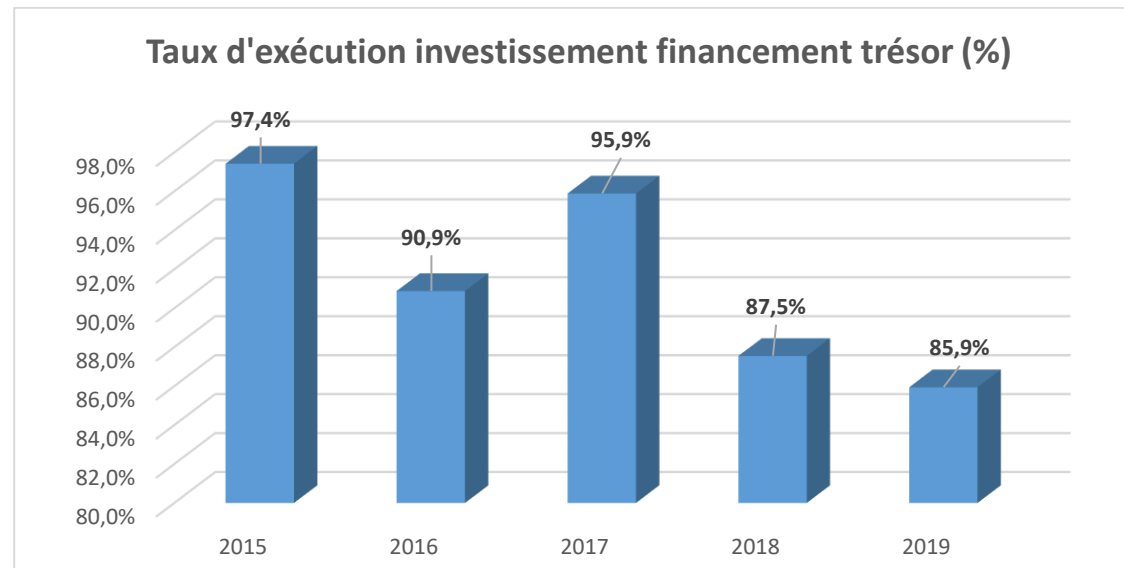
La gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés peut être un facteur bloquant de la bonne exécution de ces projets. Ces indemnités (réinstallation, désintéressement etc.) constituent désormais une conditionnalité à l'utilisation des ressources des bailleurs.

- **Autres risques liés aux projets cofinancés**

Il s'agit des difficultés à connaître l'état d'exécution financière des projets cofinancés dont les montants sont directement exécutés par les bailleurs. En effet, certains projets sont exécutés à travers des procédures propres au bailleur par le truchement des bureaux ou cabinets privés commis par le bailleur et peuvent ainsi constituer un risque sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement.

V.2 RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES PROPRES

Graphique 4 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2015 à 2019



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources propres (trésor) représente en moyenne 91,5% du budget sur la période 2015-2019. Cela s'explique par plusieurs facteurs de risques entravant ainsi l'exécution totale des budgets alloués.

En ce qui concerne les projets d'investissements publics exclusivement financés sur ressources internes, ces risques sont :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers constitue des entraves à la réalisation de certains projets ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;

- veiller à n'inscrire au PIP que des projets disposant d'études de qualité ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- mettre en place un dispositif permanent et opérationnel de conception, de préparation et de suivi et évaluation des projets au sein des ministères et Institutions de l'Etat ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programme financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordinateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets ;
- prioriser les prêts libellés en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets;
- mettre à niveau les crédits budgétaires alloués aux contreparties des projets enregistrant une bonne exécution ;
- renforcer l'encadrement des dépenses relatives au fonctionnement des unités de gestion des projets ;
- faciliter les procédures de passations des marchés publics à travers une collaboration plus accrue des cellules des marchés publics au sein des structures.

V.3 RISQUES SUR LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense et d'assurer une convergence progressive du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales vers la norme communautaire de 35%. Toutefois, la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale de 5 ans conclue en 2017 entre le Gouvernement et les organisations syndicales du secteur public. Aussi, pour la période 2022-2024, le principal facteur de risque budgétaire lié à la masse salariale est la rupture de la trêve sociale ou sa fin qui pourrait se traduire par la formulation de nouvelles revendications ou la réactivation de revendications déjà portées à la connaissance du gouvernement. Il s'agit notamment des revendications liées au raccourcissement du délai imparti pour le paiement du stock des arriérés des mesures actées de 2009 et à la révision à la hausse de la valeur du point d'indice.

Pour rappel, le protocole d'accord signé en 2017 entre le Gouvernement et les organisations syndicales du secteur public prévoit l'apurement sur une période de huit (08) ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, des 249,6 milliards de FCFA de stock d'arriérés de salaires constitué sur la

période allant de janvier 2009 à décembre 2013. En outre, le plan d'apurement projette une prise en charge d'environ 35,0 milliards de FCFA par an au cours des cinq (05) premières années et 25,0 milliards de FCFA par an pour les trois (03) dernières années.

Aussi, toute réduction des délais d'apurement engendrerait-elle des coûts additionnels pour le budget de l'Etat.

Le premier risque identifié en ce qui concerne la masse salariale est donc la réduction du délai arrêté pour l'apurement du stock des arriérés de salaire. Ci-dessous, sont proposées des estimations du coût additionnel pour des délais d'apurement ramenés à cinq (05), six (06) et sept (07) ans :

- délai d'apurement ramené à 5 ans : le coût additionnel sur le budget 2022 est de 75 milliards ;
- délai d'apurement ramené à 6 ans : les coûts additionnels sur les projections actuelles de la masse salariale pour les années 2022 et 2023 sont évalués à 25,0 milliards par an ;
- délai d'apurement ramené à 7 ans : les coûts additionnels sur les projections actuelles de la masse salariale pour les années 2022, 2023 et 2024 sont évalués à 8,3 milliards par an.

Ce risque pourrait être atténué à travers la poursuite du respect des engagements pris par chaque partie (Gouvernement et Syndicats) dans le cadre de la trêve sociale et le bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2017 ;

Le second risque porte sur une évolution incontrôlée de la masse salariale du fait de la non poursuite de la mise en œuvre de la stratégie. Il convient de rappeler qu'à partir de l'année 2023, avec la fin de la période couverte par la stratégie de maîtrise de la masse salariale en cours, l'Etat de Côte d'Ivoire se retrouverait sans cadre de référence pour le pilotage de sa masse salariale. Ce qui fait courir le risque d'une évolution non contrôlée de ce poste de dépenses. En effet, l'avantage pour le Gouvernement de disposer d'une stratégie à moyen terme réside dans le fait que les mesures salariales à mettre en œuvre sur cette période ainsi que les dates d'application et les coûts afférents, sont connus à l'avance. Ce qui permet de mieux prévoir les trajectoires possibles pour le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales. En outre, l'existence d'un tel cadre fournit au gouvernement un élément sur lequel il pourrait se fonder pour ne pas faire droit aux nouvelles revendications salariales des syndicats de fonctionnaires.

Par ailleurs, il apparaît difficile d'évaluer l'impact budgétaire pour les années 2023 et 2024 d'une évolution incontrôlée de la masse salariale au regard de la composition de la matrice des revendications des syndicats de travailleurs tenue par le Ministère en charge de l'emploi. Pour rappel, cette matrice renferme environ une quarantaine de revendications de syndicats de fonctionnaires ayant des aspects salariaux pouvant être réparties selon trois (03) catégories :

- les revendications d'ordre général : révision de l'indice référentiel de base, institution d'une nouvelle grille indemnitaire (résidence, logement, transport), revalorisation des allocations familiales, etc.

- les revendications sectorielles qui sont en général portées par des syndicats d'agents en service dans un département ministériel donné ;
- les revendications corporatistes qui relèvent de syndicats défendant les intérêts des corporations dont ils sont issus.

Comme mesure de mitigation, il est proposé élaborer une nouvelle stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme de l'Etat.

V.4 RISQUE LIE A LA CONSTITUTION DE PASSIFS

La constitution de passifs est un risque majeur qui entrave la bonne exécution du budget. Les passifs résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire ou avec une couverture budgétaire partielle. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA, dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'Etat. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour empêcher la survenue de risque de constitution de passifs, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ;
- vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;
- poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;
- faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.

VI- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES BUDGETAIRES

Certains risques spécifiques pourraient engendrer des coûts budgétaires en cas de survenance. Ce sont :

- risques socio-politiques et sécuritaires ;
- risques liés aux PPP ;
- risques liés au secteur financier ;
- risques liés aux catastrophes naturelles ;
- risques liés aux ressources minières ;
- risques liés à la survenue des pandémies ;

VI.1 RISQUES SOCIO-POLITQUES ET SECURITAIRES

VI.1.1 Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux.

En effet, la Côte d'Ivoire a connu des périodes de crises socio-politiques et-militaires, notamment en 1999, 2000, 2002, 2004 et en 2010 début 2011 avec la crise post-électorale. Ces crises ont eu un impact sur les agrégats macroéconomiques. Ainsi, le coup d'Etat de l'année 1999 a impacté le taux de croissance du PIB qui est ressortit en 2000 à environ -3,3%. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné conduit à une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

En outre, les manifestations politiques qui ont eu lieu pendant la période des élections présidentielles de 2020 ont entraînés une baisse de l'activité économique déjà fortement éprouvée par la crise de la Covid-19 a engendré la révision à la baisse du taux de croissance économique initialement projeté.

Face à ces risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé et éviter des crises socio-politiques et militaires. Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- renforcer l'implication de la société civile(ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- renforcer la communication des populations sur les dénouements majeures de la vie de la nation.

VI.1.2 Les risques sécuritaires

Les attaques à répétition de Kafolo et d'autres localités du septentrion ivoirien dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation suivantes sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;
- renforcer le fonctionnement' de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

VI-2 RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Les partenariats public-privé (PPP) sont au cœur de la stratégie de développement visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de mettre en place en 2012, un cadre institutionnel pour la gestion des PPP : le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Cette structure est régie par les décrets n°2018-358 et 2018-359 du 29 mars 2018, le CNP-PPP et a pour missions (i) de favoriser le développement des PPP, (ii) d'apporter son appui aux autorités contractantes aux différentes étapes de réalisation des PPP (iii) de gérer le fonds d'étude dédié aux PPP.

Depuis 2018, le CNP-PPP a commis un cabinet international en vue de l'identification et de l'évaluation des risques budgétaires pour l'Etat associés aux contrats PPP. Le rapport provisoire produit par ledit cabinet en août 2021 a passé en revue 51 contrats.

Il convient de noter que les risques budgétaires associés à la survenance d'évènements extraordinaires (force majeure, imprévision, etc.) n'ont pas été évalués.

VI-2.1 L'évaluation des risques budgétaires

Le principe général est que tout contrat de PPP engendre pour la personne publique des engagements financiers. Il est utile de faire une distinction entre deux catégories d'engagements financiers :

- Les engagements explicites et directs, qui se traduisent par des flux déterminés ou déterminables et devraient déjà être reflétés dans le cadre budgétaire de l'Etat. Cependant, ils conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où ils peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes aux PPP.
- Les engagements contingents qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un évènement déterminé et comprennent principalement les compensations dues par l'Etat au partenaire privé dans le cas où cet évènement conduit à un déséquilibre financier du projet. Puisqu'ils sont intrinsèquement incertains, ces engagements contingents ne sont en réalité souvent pas reflétés dans le cadre budgétaire du pays.

La quantification des risques budgétaires est complexe, tout d'abord parce qu'elle dépend d'estimations de probabilité de réalisation d'évènements et ensuite, parce que la détermination des montants correspondants aux engagements déclenchés par ces évènements contingents nécessite de disposer de l'ensemble des informations financières du projet et du modèle financier du projet mis à jour.

L'analyse conduite permet également d'effectuer trois observations générales quant aux risques budgétaires de l'ensemble des contrats évalués :

- i) **Plusieurs contrats sont en phase d'investissement avec potentiellement des apports financiers de la part de l'Etat.** Il s'agit notamment des projets suivants : Délégation de services public de métrologie légale, Terminal fruitier du port d'Abidjan, Concession du terminal minéralier du port d'Abidjan, Enrôlement biométrique des assurés de la CMU, Réhabilitation des huit hôpitaux et CHR, Centrale à biomasse issue des résidus de palmiers d'une puissance de 46 MW, Terminal roulier du Port d'Abidjan.
- ii) **La résiliation d'un contrat peut avoir d'importantes conséquences.** Certains contrats ont été résiliés mais la procédure de résiliation n'est toujours pas achevée. C'est le cas du contrat de gestion intégrée des déchets solides ménages du District d'Abidjan (signé avec Wise Solutions). Le projet de la plateforme dédiée aux sports avec le partenaire CONNECTIK présente un risque de résiliation important car la plateforme n'a pas encore été mise en exploitation depuis la date de signature du contrat en 2017 et le Ministère en charge des Sports envisage de le résilier. Également, le contrat de la Gare Routière Internationale rencontre de graves difficultés d'exécution et pourrait conduire l'Etat à le résilier.
- iii) **Les contrats prévoyant des paiements publics** concernent les contrats de délégations de service public pour les services de propreté et de gestion des déchets à Abidjan, les contrats avec Med Afrique (réhabilitation des CHR) SEMLEX (Registre National des Personnes Physiques), SNEDAI (Couverture Maladie Universel) et CMS (Renouvellement de certains équipements d'une solution informatique de sécurisation du recouvrement des droits de trafic liés aux activités de l'administration des affaires maritimes). Ils ne devraient pas être classés dans les risques budgétaires puisque les montants à payer sont connus et pris en compte dans le budget de l'Etat.

Dans le cadre de l'analyse des différents risques qui ne sont pas associés à des évènements extraordinaires, les principaux risques budgétaires déterminés ont été classés en trois groupes :

- les garanties ;
- les clauses de rétablissement de l'équilibre financier ;
- les autres risques budgétaires.

VI-2.1.1 Garanties

Six contrats prévoient des garanties explicites de l'Etat liées à la performance financière du projet :

- selon le budget de l'Etat de la Côte d'Ivoire, le coût annuel pour l'Etat associé à la garantie de revenus du 3^{ème} pont d'Abidjan s'élève à **14,7 milliards FCFA** en 2021;

- le coût budgétaire associé à la garantie de la fourniture du combustible pour les centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO est estimé à 5% des revenus annuels de ces projets. Ces coûts seraient déclenchés par une augmentation du coût du combustible au-delà d'un prix de référence initial. Ainsi, les coûts s'élèveraient à **12,8 millions d'Euros en 2021** pour les trois centrales, soit l'équivalent de **8,3 milliards de FCFA**. En théorie, une telle augmentation des coûts devrait être compensée par une augmentation des tarifs payés par les usagers, mais l'expérience internationale démontre que ce type d'ajustement est en réalité difficile à mettre en œuvre ;
- le coût budgétaire associé à la garantie de revenus du contrat CONNECTIK est de **984 millions de FCFA** par année. Le Ministère en charge des Sports souhaite résilier ce contrat car la plateforme n'a pas encore été mise en exploitation depuis la date de signature du contrat en 2017;
- dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de l'Hôtel du golf, la société partenaire a sollicité une garantie financière de l'Etat d'un montant de **150 milliards de FCFA**. Toutefois le projet est encore en phase de bouclage financier.

VI-2.1.2 Clauses de rétablissement de l'équilibre financier

Trente et un (31) contrats de PPP incluent des clauses de rétablissement de l'équilibre financier. Parmi eux, douze (12) ont une probabilité d'occurrence plus élevée, car les conditions de mise en œuvre de la clause ne sont pas limitées aux événements extraordinaires (ex. force majeure, fait du prince, imprévision, etc.).

- **pour deux (02) contrats (Gare routière interurbaine et Terminal fruitier du port d'Abidjan)**, il suffit d'une diminution de la redevance annuelle que le Concessionnaire verse à l'Etat pour permettre un réajustement de l'équilibre financier. Aucun coût budgétaire n'est donc estimé à l'échelle du contrat.
- **pour les sept (07) contrats de production d'électricité**, l'estimation du coût total annuel est de **37 millions d'Euros soit 24,1 milliards de FCFA** (10% des revenus annuels) ; cependant ce coût, s'il se manifeste, devrait être reflété dans les tarifs de l'électricité (via une hausse de ces tarifs).
- **pour les trois (03) contrats de délégations de service public pour les services de propreté à Abidjan**, l'estimation du coût supplémentaire est de **16 milliards de FCFA (20% des revenus annuels)** en 2021.

VI-2.1.3 Autres risques budgétaires liés aux PPP

D'autres engagements pris par l'Etat dans les contrats et pouvant engendrer des risques budgétaires ont été identifiés :

- **pour le contrat de la SITARAIL**, les coûts potentiels associés aux mesures d'expropriation sont à la charge de l'Etat. Ceux-ci devraient être toutefois inférieurs à l'ensemble des redevances payées à l'Etat. Le risque budgétaire semble donc plutôt faible, à l'échelle du contrat.
- **pour le contrat du Centre d'enfouissement technique de Kossihouen**, une modification des travaux de construction pourrait entraîner une importante augmentation des coûts du projet, qui sont repayés par l'Etat à travers des paiements publics. Cependant, toute modification doit être préalablement requise ou acceptée par l'Autorité Concédante.
- **pour le contrat de l'Université de San Pedro**, les coûts de gros entretien-renouvellement ne sont pas estimés dans le contrat. Dans la mesure où les coûts réels pourraient être plus élevés que prévus par l'Etat, cela entraînerait un risque budgétaire important.
- **pour le contrat du Terminal à Conteneurs de Vridi**, l'Etat doit effectuer un paiement pour compenser le concessionnaire à la fin de la Concession au titre du retour des ouvrages qui ont été financés par le concessionnaire et qui ne seraient pas amortis. Pour estimer cette enveloppe, il est nécessaire d'obtenir l'Annexe 12 du contrat. Toutefois, dans la mesure où l'Etat recevra un actif en échange de ce paiement, l'effet net sur le bilan de l'Etat devrait être nul. A noter aussi que le contrat n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} mars 2019 ;
- **pour le contrat des activités de remorquage des navires**, l'Etat doit effectuer un paiement pour compenser le concessionnaire à la fin de la concession au titre du retour des ouvrages qui ont été financés par le concessionnaire et qui ne seraient pas amortis. Cependant, dans ce cas, le paiement devrait être inférieur à l'ensemble des redevances payées à l'Etat. Il n'en découle donc pas de risque budgétaire particulier à l'échelle du contrat ;
- **pour le contrat de la Bibliothèque nationale de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA)**, l'Etat est responsable pour toute compensation aux concessionnaires en cas de difficultés associées au déplacement des réseaux en phase travaux. Cependant, ce montant devrait être inférieur à l'ensemble des redevances payées à l'Etat. Il n'en découle donc pas de risque budgétaire particulier à l'échelle du contrat.

VI-2.2 Estimation approximative des coûts budgétaires pour l'année 2021

Dans l'ensemble, le grand nombre de risques budgétaires qui émanent des 46 contrats de PPP analysés, leur probabilité d'occurrence variable, et le fait que leur coût budgétaire est souvent incertain dans la mesure où le risque se matérialise, font que le coût budgétaire associé à la totalité de ces risques est très difficile à prévoir et devrait être considéré comme une distribution de probabilité.

Si on devait toutefois estimer un « coût budgétaire annuel moyen » (en flux de liquidités) associé aux risques budgétaires présentés ci-dessus, l'évaluation serait de 39,7 milliards de FCFA pour l'année 2021, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Impact budgétaire (en flux de liquidités) des engagements au titre de 2021

Contrat	Estimation du coût budgétaire (en FCFA)	Base de calculs
Pont Henri-Konan-Bédié	14,7 milliards	Correspond au montant total payé par l'Etat pour l'année 2019.
Centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO (pour combustible)	8 milliards	5% des revenus annuels des centrales.
Délégations de service public des services de propreté et de gestion des déchets à Abidjan	16 milliards	10% des paiements publics annuels prévus dans les contrats.
Conception/financement/développement/exploitation/maintenance d'une base de données dédiée au sport	1 milliard	Selon le contrat, 984 millions de FCFA sont dus par l'Etat par an ; cependant, la probabilité de paiement n'est pas connue et dépend de l'entrée en vigueur du contrat et de la réalité des investissements.
Total	39,7 milliards	

Source : Cabinet CPCS

Tableau 26 : Autres contrats avec des engagements pouvant produire des impacts en 2021

Contrat	Explication
Contrat de gestion intégrée des déchets solides ménages du District d'Abidjan	76,3 milliards de FCFA en indemnités réclamées par l'opérateur. Il semble peu probable que l'issue du procès soit connue en 2021.

Source : Cabinet CPCS

VI-2.2 LES MESURES DE MITIGATION DES RISQUES BUDGÉTAIRES

La gestion des risques budgétaires associés aux contrats de PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat.

Pour les mesures d'atténuation des risques budgétaires, une distinction est faite entre les contrats signés et ceux qui ne le sont pas.

VI-2.2.1 Mesures de mitigation des risques lors de la structuration des PPP (contrats non signés)

Les principales mesures de mitigation sont les suivantes :

- ✓ transférer le risque de revenu (chiffre d'affaires) au partenaire privé ;
- ✓ homogénéiser les mesures et clauses de compensation en cas de résiliation ;
- ✓ encadrer le principe de stabilité économique et financier du contrat PPP ;
- ✓ réduire le risque de taux de change en privilégiant la formulation des contrats en monnaie nationale ;
- ✓ rechercher la transparence du contrat et des documents de financement.

VI-2.2.2 Mesures de mitigation des risques sur les PPP déjà signés

Les principales mesures de mitigation sont les suivantes :

- ✓ identifier et quantifier les risques budgétaires associés aux contrats ;
- ✓ prioriser les risques en fonction de leur probabilité de réalisation et de leur impact ;
- ✓ développer un plan de gestion pour chaque risque budgétaire associé à chaque contrat ;
- ✓ développer et garder à jour un registre des engagements budgétaires directs et contingents ;
- ✓ intégrer les informations sur les risques budgétaires des contrats de PPP dans la programmation financière.

VI.3 RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les émetteurs de monnaie électronique (EME), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement,...) et les assurances.

Les risques budgétaires sont essentiellement liés au secteur bancaire et aux systèmes financiers décentralisés (SFD).

VI.3.1 Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux systèmes financiers décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit (défaut de remboursement d'un prêt) et les risques de marché (cours des actions taux d'intérêt, taux de change, cours des matières premières, etc.).

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques de restructuration du capital d'une banque publique, (ii) les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique et (iii) les risques de liquidation :

- **les risques de restructuration du capital d'une banque publique**

Le risque de restructuration de banque publique se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de la banque, soit pour rendre la banque publique conforme aux normes internationales (accords de Bâle 1,2 et 3).

Par exemple, en 2018, l'Etat a pris des mesures pour augmenter le capital social de la BNI à 20 milliards de FCFA et celui de Versus Bank à 10 milliards FCFA conformément à la norme prudentielle de l'UMOA portant sur le capital minimum de 10 milliards de FCFA.

Au niveau de Versus Bank, les créances douteuses et litigieuses (CDL) de plus de 5 ans portant sur un montant de 10,352 milliards de FCFA ont été déclassées en pertes conformément au plan comptable révisé de 2018. Ces créances ont été cédées à l'Etat depuis fin

2019. entraînant le paiement par l'Etat de 10,352 milliards de FCFA sur 5 ans à raison de 2 milliards de FCFA par an avec un différé de 5 ans. Ces paiements débuteront en janvier 2025 par conséquent l'impact sur le budget au cours de la période 2022-2024 est nul.

En ce qui concerne la BHCI, l'échec de la privatisation en 2019 pourrait amener l'Etat à intervenir d'une part pour augmenter le capital de la banque de 6,8 milliards de FCFA à au moins 10 milliards de FCFA. A cet effet, les mesures sont en train d'être prises par l'Etat pour l'augmentation du capital à 16,8 milliards de FCFA d'ici à fin 2021, soit une augmentation de 10 milliards de FCFA.

- **les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique**

Le risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique ou d'un SFD se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

- ✓ **Au niveau des banques**

Seule la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (ex CNCE) a été mise sous administration provisoire de 2015 à 2018. A cet effet, l'Etat a injecté 13 milliards FCFA dans la banque en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Ce risque présente de faible chance de se réaliser au cours de l'année 2022.

- ✓ **Au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD)**

A ce jour, il y a un (1) seul SFD (UNACOOPEC-CI) sous administration provisoire. Par ailleurs, l'Etat s'est désengagé du financement d'administration provisoire depuis l'année 2020.

Aucune nouvelle mise sous administration provisoire de SFD n'étant envisagée en 2022, le risque reste faible.

- **les risques de liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque se traduit par l'intervention de l'Etat dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients.

- ✓ **Au niveau des banques**

Ce sont les cas de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de Cofipa Bank Investissement en 2018. La liquidation de la BFA en 2014 a coûté 32,742 milliards de FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire. Celle de Cofipa Bank est en cours.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 13,3% sur 10 ans (*voir encadré*).

Il convient de noter que la probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de l'année 2022 est faible.

✓ **Au niveau des SFD**

A ce jour, les 146 SFD ayant perdu l'agrément sont en cours de liquidation. Par ailleurs, l'Etat n'a financé aucune liquidation de SFD. La probabilité de survenance de ce risque est faible.

Encadré 7 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, nous avons sélectionné un échantillon de 16 banques en activité en 2009 en Côte d'Ivoire. Ce même échantillon a été suivi de 2009 à 2019 c'est-à-dire sur 10 ans (cf tableau ci-après). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	16	16	16	16	15	15	15	15	14	14
nombre banques liquidées à la date i (di)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
ni-di	16	16	16	16	16	14	15	15	15	13	14
(ni-di)/ni	1	1	1	1	1	0,9333	1	1	1	0,9286	1

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, $i \geq 1$.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 86,7\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 13,3%.

VI.3.2 Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesures de mitigation	Risques couverts
La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA	– Risque de liquidation
La mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
L'ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank en 2019	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique
L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
L'opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit CREDITINFO WEST AFICA (ex Creditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation

Mesures de mitigation	Risques couverts
<p>Le développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018), etc.</p> <p>La création des tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud sont en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>La poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de liquidation
<p>La création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>Le renforcement du contrôle sur pièces et de la supervision basée sur les risques des SFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de mise sous administration provisoire – Risque de liquidation

VI.3.3 L'impact de la COVID 19 sur les secteurs bancaires et des SFD

✓ Au niveau du secteur bancaire

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 et ses graves répercussions sur l'activité économique aussi bien en Côte d'Ivoire que partout dans le monde, le système bancaire ivoirien est resté résilient et a même enregistré des performances satisfaisantes par rapport à l'année 2019 qui s'illustre par :

- une activité (total bilan), de 2020 en hausse (18%) par rapport à 2019 ;
- un résultat net en croissance de 4% en 2020 par rapport à 2019 ;
- un taux de transformation (Crédit/Dépôt) qui reste stable et au-dessus de la moyenne sur la période (73%);
- une rentabilité des capitaux propres (résultat/ capitaux propres) qui affiche une croissance soutenue sur la période.

Ces performances pourraient s'expliquer par la baisse des taux directeurs fixés par la BCEAO. En effet, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%.

Si l'utilisation de cet instrument a été bénéfique pour les banques, elle est restée en revanche sans incidence sur le coût du crédit. Nonobstant cet aspect, le secteur est resté structurellement stable et les banques se sont de plus conformées à la réglementation prudentielle.

En outre, la BCEAO a informé les acteurs du système bancaire du report d'échéances des créances des établissements de crédit affectés par la pandémie de la COVID-19.

Toutefois, au cours de l'année 2020, il convient de noter une baisse de 4% du total bilan sur les neufs (9) premiers mois de l'année comparativement à la même période de l'année 2019. Ce repli de l'activité se manifeste par une relative baisse des dépôts et du crédit.

✓ Au niveau des SFD

La pandémie de la COVID 19 a eu un impact important sur la performance et la viabilité des SFD en 2020 et au début de l'année 2021. En effet, les mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la maladie ont provoqué le ralentissement, voire l'arrêt total des activités d'une grande partie des clients des SFD.

Cette situation a entraîné une augmentation du risque de non-remboursement des prêts consentis par les SFD qui se traduit par la hausse du Portfolio At Risk 90 days (PAR 90)¹⁸ qui est passé de 6,6% à fin 2019 à 11,4% à fin 2020.

¹⁸ Prêts non productifs ou en souffrance de plus de 90 jours

VI.4. RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES

Les catastrophes naturelles font peser sur l'économie et le budget de l'Etat d'importantes charges. En effet, en cas de survenance de ces catastrophes l'Etat engage d'importants moyens financiers pour soutenir les populations en difficulté. En Côte d'Ivoire, les sécheresses, les pluies diluviennes, l'érosion côtière, l'avancée de la mer, les maladies des produits de rente constituent les principaux risques budgétaires environnementaux. Ces dernières années la Côte d'Ivoire a fait face à des pluies diluviennes et des sécheresses.

VI.4.1 Évaluation des risques liés pluies diluviennes et aux sécheresses

Les pluies diluviennes provoquent chaque année d'importants dégâts matériels, le dysfonctionnement dans la production de certains secteurs économiques (minier, agricole, BTP etc...) et de nombreuses pertes en vies humaines. En 2018, plus d'une vingtaine de morts avec de très nombreux dégâts matériels et des populations sinistrées a été constatés. Une situation similaire à celle de 2018 a prévalu en 2020 après les pluies diluviennes des mois de juin et juillet. En 2021 bien qu'ayant été moins dévastatrice, la saison pluvieuse a amené l'Etat à mobiliser d'importants moyens financiers pour la prise en charge des sinistrés, la réhabilitation et la construction des ouvrages d'assainissement. Toutefois les crédits prévus dans le budget pour faire face à ces dépenses de contingence s'avèrent insuffisants en raison de l'ampleur de ces événements.

La Côte d'Ivoire est constamment confrontée à **des sécheresses** de longue durée constatées ces dernières années dans diverses régions du pays, notamment au Nord, Nord-est, Nord-ouest et au Centre. Ces épisodes de sécheresse qui occasionnent des effets désastreux sur l'agriculture, l'élevage et la forêt induisent des pertes sur leur production respective avec un impact négatif sur les recettes budgétaires. En outre, l'Etat consent d'importants moyens financiers pour l'indemnisation des populations victimes de ces sécheresses. Par ailleurs, au premier semestre 2021, la sécheresse a induit une baisse de la production d'électricité entraînant le rationnement dans la distribution de l'électricité dans les ménages et dans les entreprises. Cette situation a affecté toute l'économie et partant, le budget de l'Etat.

VI.4.2 Mesures de mitigation liées aux catastrophes naturelles

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

Au titre des pluies diluviennes :

- mettre en œuvre un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
- sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ;

- déguerpir et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des zones à risques ;
- sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ;
- activer le plan ORSEC ;

Au titre de la sécheresse :

- adhérer à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique, en vue de répondre efficacement aux impacts des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les populations¹⁹. ;
- soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
- améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ;
- mettre en place d'un système de sensibilisation de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ;
- mettre en œuvre un plan national de reboisement.

¹⁹La Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, ou African Risk Capacity a versé 738 835 USD environ 370 millions de FCFA en indemnités au Gouvernement ivoirien à la suite des graves déficits pluviométriques enregistrés dans la région centrale du pays pour la saison agricole 2019

VI.5. RISQUES LIES AUX RESSOURCES MINIERES

VI.5.1 Risques liés à l'exploitation minière

Le secteur minier constitue un moteur de croissance économique majeur au regard de l'importance du potentiel géologique et minier de la Côte d'Ivoire relativement peu exploité. Une meilleure contribution au PIB à l'horizon 2025 de ce secteur stratégique en pleine essor est attendue. En effet, la production d'or, principale ressource minière, qui était de 32,478 T en 2019 et de 38,523 T en 2020, soit une hausse de 18,61% devrait connaître une augmentation sur la période à venir.

Cependant, certains évènements peuvent impacter négativement la production minière, la commercialisation des produits miniers et par conséquent les recettes fiscales de l'Etat.

Ces évènements qui constituent les principaux risques budgétaires sont :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la chute des prix des commodités ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin ;

VI.5.2 Évaluation des risques liés à l'exploitation minière

➤ Les risques géologiques et technologiques

Une mauvaise étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale peut entraîner un retard dans la construction d'une mine (projet d'or d'Afema et projet de bauxite de Bénéné) ou la renonciation au permis d'exploitation (projet d'or de Dougbafla) faussant ainsi les prévisions de production.

➤ Les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)

Les grèves répétées des travailleurs qui revendiquent un mieux-être et le mécontentement des populations riveraines qui souhaitent bénéficier d'une partie de la richesse créée, pourraient impacter négativement la production.

En effet, en 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période (plus d'une cinquantaine de jours) a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,488 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

➤ **Les risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Le mauvais état des routes et l'insuffisance d'infrastructures portuaires ont parfois une incidence négative sur la commercialisation des métaux de base (production de minerais bruts) issus des mines de manganèse et de nickel. En effet, en 2017 les sociétés d'exploitation de manganèse et de nickel ont eu des difficultés au niveau des ports d'Abidjan et de San-Pedro pour l'embarquement de leurs produits. Ces difficultés étaient dues à l'absence de quai minéralier (ports d'Abidjan et de San-Pedro) et à la crainte de voir les produits agricoles contaminés par les substances minières (port de San-Pedro).

L'instabilité du réseau électrique (baisse de tension et coupures intempestives) peut engendrer des arrêts techniques, des unités de production, et avoir des effets négatifs sur la production minière.

➤ **Les risques liés à la chute des prix des commodités**

La chute des prix des commodités (prix des produits miniers) fixés par les marchés internationaux a un impact négatif sur la production minière, les prévisions et les recettes fiscales de l'Etat. En effet, en 2015 et 2016, la baisse du prix de ces commodités a eu pour conséquence la suspension des activités des mines de manganèse (mines de Kaniasso en 2015, de Bondoukou et Lauzoa en 2016), l'arrêt du traitement de minerais de faible teneur (mines d'or), le différé des travaux de construction de la mine d'or de Sissingué et la suspension des investissements dans les travaux de recherche et la mise au chômage technique des travailleurs des mines.

➤ **Les risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin illégal et informel**

L'orpaillage clandestin participe au pillage des ressources minières de l'Etat. La pratique de cette activité entraîne des pertes au niveau des recettes publiques. En outre, l'utilisation inappropriée de certains produits chimiques dangereux et toxiques tels que le cyanure et le mercure ont des impacts néfastes sur la qualité de l'eau, l'air et le sol. L'on assiste à la prolifération des IST, de la prostitution, de la consommation de la drogue et de l'insécurité. La lutte contre ce fléau et ses conséquences socio-économique et environnemental engendre des charges au niveau du budget de l'Etat. Aussi, cette activité dévastatrice de l'environnement constitue un frein à la recherche préalable et à l'exploitation minière légale et formelle.

VII.5.3 Les mesures de mitigation des risques miniers

Ce paragraphe porte sur les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière.

➤ **Les mesures de mitigation liés aux risques géologiques et technologiques**

- exiger des opérateurs du secteur minier la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ;
- exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi.
- exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ;
- renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.

➤ **Les mesures de mitigation des risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)**

Ces mesures sont :

- mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs par la création d'un département des relations extérieures ;
- veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;
- impliquer les Comités Locaux de Développement Minier (CDLM) au règlement des conflits entre les populations et les sociétés d'exploitation ;
- Mettre en place une politique de « local content » afin d'apaiser les tensions sociales entre populations et la société d'exploitation.

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)**

Ces mesures qui sont à la charge de l'Etat et qui visent la disponibilité et la qualité des infrastructures pour la bonne exploitation visent à :

- aménager des quais minéraliers dans les différents ports ;
- stabiliser la fourniture de l'électricité sur les sites miniers;
- entretenir régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement.

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à la chute des prix des commodités.**

Ces mesures visent à :

- mettre en place un fonds national de péréquation afin de pallier aux fluctuations du coût des minerais sur le marché mondial ;
- arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'Or conformément au code minier de 2014).

➤ **Les mesures de mitigations des risques liés à l'orpaillage clandestin, illégal et informel :**

Ces mesures visent à :

- renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage clandestin par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ;
- accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ;
- redynamiser les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter la autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage clandestin, illégal et informel ;
- déployer des chantiers écoles pour former les artisans miniers afin de les intégrer dans le secteur légal et formel ;
- sensibiliser les populations aux dangers de l'orpaillage clandestin, illégal et informel sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble avec l'appui des Comités Techniques Locaux à réactiver ;
- renforcer les actions de renseignement et de répression de la Brigade de Répression des Infractions au Code Miniers (BRICM) ;
- renforcer la traçabilité de la production du secteur de la petite mine.

TABLEAU SYNTHETIQUE ET RECAPITULTIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X			X			X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé	X			X			X		
Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global									
Risque d'un niveau plus faible des investissements publics	X				X		X		
Risque d'un niveau plus faible des investissements privés									
Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement									
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao		X			X			X	
Risque de variation des prix des produits pétroliers		X			X			X	
Risque lié au taux d'inflation			X		X			X	
Risque d'un niveau plus faible de production énergétique			X		X			X	
Risques liés aux ressources gazières et pétrolières	X			X			X		
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement	X				X		X		
Risque de taux d'intérêt	X				X			X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités									
Risques liés aux entreprises publiques	X			X			X		
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale			X	X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités décentralisées		X			X		X		
Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux	X			X			X		

Risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux recouvrements des ressources intérieures		X				X		X	
Risques liés aux conditionnalités pour la mobilisation des appuis budgétaires	X					X		X	
Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement	X			X				X	
Risques sur la masse salariale	X					X		X	
Risques liés à la constitution de passifs	X			X				X	
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires	X					X		X	
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X				X	
Risques liés au secteur financier	X			X				X	
Risques liés aux catastrophes naturelles		X		X				X	
Risques liés aux ressources naturelles (mines)		X		X				X	

Encadré 8 : Focus sur la pandémie de la covid 19

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'apparition de la maladie à corona virus (covid 19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020 a adopté une série de mesures visant à protéger sa population, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Il s'agit entre autres des restrictions d'accès aux pays, de la fermeture des commerces non essentiels. Ces mesures ont eu un impact considérable sur l'économie en général et sur le budget 2020 en particulier.

Sur l'économie, la croissance du PIB initialement prévue à 7,2%, s'est établie à 2% au terme de l'année 2020, avec le ralentissement des investissements directs étrangers et des importations dans le domaine du BTP.

En ce qui concerne le budget, 2020, la pandémie a eu des effets sur la mobilisation des ressources, en particulier celles issues du commerce extérieur. Une perte de 500 milliards des recettes fiscales, imputable à la covid-19 a été prévue. En effet, les recettes douanières, qui constituent une composante essentielle du budget, ont commencé à fléchir, essentiellement du fait du ralentissement des exportations et des importations venues de Chine. Pékin est en effet le troisième partenaire commercial de la Côte d'Ivoire, après la France et le Maroc avec des échanges qui dépassent le seuil des 2 milliards.

Pour faire face aux effets de cette pandémie, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires financiers a pris un certain nombre de mesures.

D'abord, la confiance entre la Côte d'Ivoire et les bailleurs de fonds a permis au Gouvernement ivoirien de bénéficier d'appuis extérieurs avoisinant les 600 milliards de FCFA en 2020, pour relancer l'économie, comblant ainsi le déficit des 500 milliards FCFA.

Ensuite, le Gouvernement a mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021, soit 5% du PIB, visant à maintenir l'activité économique, préserver l'emploi et favoriser une reprise rapide post-crise sanitaire. Ledit plan s'articule autour de quatre (4) Fonds. A savoir, le Fonds de soutien aux grandes entreprises, d'une dotation cible de 100 milliards de FCFA ; le Fonds de Soutien aux PME, doté de 150 milliards de FCFA ; le Fonds de soutien aux acteurs du Secteur Informel, doté de 100 milliards de FCFA ; et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence humanitaire, avec une dotation cible de 170 milliards de FCFA.

Pour cette année 2021, ce plan prévoit un montant de 391,5 milliards de FCFA pour la continuité de ces activités avec des appuis extérieurs déjà enregistrés. Aussi, depuis le début de l'année 2021, le Gouvernement a lancé un vaste programme de vaccination visant à atteindre 60% de la population âgée de 18 ans et plus, avec une cible mensuelle d'un million de personnes, soit 7 millions de personnes d'ici fin décembre 2021. A fin juillet 2021, ce sont 1 008 241 personnes qui ont été vaccinées avec de vastes campagnes de vaccination organisées sur le territoire national.

S'agissant des *mesures de soutien aux entreprises*, à court terme, elles visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi. Il s'agit de suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois ; de reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans; de différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'Etat ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ; de réduire de 25% la patente transport ; de différer pour une période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ; d'exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ; d'annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'Etat et ses démembrements durant la période de crise ; de rembourser les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines; de continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure; de réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie.

Au titre des dispositions de *préservation de l'outil de production et de l'emploi*, les mesures retenues concernent la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA; la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA; le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ; le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA; la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

Quant aux *mesures sociales*, le Gouvernement a décalé, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020 ; a pris en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de nos concitoyens ; a instauré un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ; a renforcé le contrôle des produits de grande consommation et appliqué des sanctions aux contrevenants ; a incité les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ; a assuré une éducation à distance en commençant par les classes d'examens par le biais de la télévision.

En définitive, la pandémie de la COVID 19 qui avait considérablement impacté l'économie et le budget en 2020, à travers la baisse des prévisions de croissance économique à 2 % et la baisse des recettes fiscales de plus de 500 milliards, a été contenue, grâce au plan de riposte mis en place par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires. Les mesures prises ont permis de relancer l'activité économique avec une prévision du taux de croissance du PIB qui devrait remonter à 6,2% à fin 2021.

CONCLUSION

Le Gouvernement Ivoirien s'est engagé depuis quelques années à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques. Ces outils conduisent au renforcement de la transparence budgétaire et à la bonne mise en œuvre de sa politique économique et sociale telle que transcrite dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et dans le Plan Social du Gouvernement (PS Gouv).

Le présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) pour la période 2022-2024 a identifié cinq (5) principaux groupes de risques que sont : les risques macroéconomiques, les risques sur la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses, ainsi que d'autres risques spécifiques. Des mesures de mitigations idoines ont également été identifiées et proposées.

La prise en compte de ces risques et de des mesures de mitigation correspondantes dans l'élaboration du budget de l'Etat permettra d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

A travers l'élaboration de ce document, le Gouvernement entend garantir la bonne mise en œuvre de sa politique budgétaire et améliorer le bien-être des populations.

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
1- RISQUES MACROECONOMIQUES ET DE DETTE A LONG TERME							
1.1 Risque de la perte de croissance du PIB réel							
➤ Baisse de 1 point de croissance		X			X		✓ Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.2 Risque de productivité plus faible du secteur privé							
➤ Risque d'une baisse de 1% de la production			X	X			✓ Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour améliorer davantage le climat des affaires, et rassurer les investisseurs
➤ Risque d'une baisse de 5% de la PTF		X		X			✓ Apaiser le climat socio politique
1.3 Risque d'un niveau plus faible des taux d'investissement global, public							
➤ Réduction de 5% des investissements publics par rapport à son niveau initial			X	X			✓ Accroître la sincérité des projections ✓ Elargir l'assiette fiscale
1.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement							
➤ L'impact d'une baisse du taux d'exécution d'investissement public de 10 points de pourcentage		X		X			✓ Poursuivre l'application effective des mesures de réduction des délais de passation des marchés
1.5 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao							
1.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao							
➤ Baisse de 10% du prix du cacao à l'international (Fort)		X			X		✓ Maitriser de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ✓ Accélérer de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif
✓ Baisse de 5% du prix du cacao à l'international (M)		X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
1.5.2 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao							
➤ Baisse de 3% de la production de cacao		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de diversification de l'économie, ✓ Accélérer la transformation du cacao
1.6 Risque lié à l'inflation							
➤ Impact de court terme d'une hausse des prix de deux (2) points de pourcentage			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ✓ Mener des politiques de transformation structurelle et d'industrialisation de l'agriculture, ✓ Encourager les efforts de surveillance des prix menés par le Ministère chargé du Commerce
1.7 Risque d'un faible niveau de production énergétique							
➤ La baisse de 3,4% de la production de l'électricité			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le mécanisme de soutien aux entreprises impactées, ✓ Améliorer la capacité installée, ✓ Mettre en place une cellule de crise Etat-secteur privé et accroître les investissements dans le secteur, ✓ Accélérer les grands projets dans le secteur
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers							
➤ Risques de non-réalisation à hauteur de 9% de la taxation du gasoil et du super carburant	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître le potentiel de stockage de la SIR
➤ Risques de non-réalisation à hauteur de 2% de la taxation du gasoil et du super carburant		X		X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
1.9 Risque lié à la dette							
➤ Risque de refinancement		X				X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette
➤ Risque de taux d'intérêt	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette ; ✓ Privilégier les financements à taux fixe
➤ Risque de taux de change (5%)	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter le recours au financement en dollars ; ✓ Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
2- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES							
2.1 Risques liés aux entreprises publiques							
➤ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des contrats de performance au sein des entreprises publiques. ✓ Dispositif interne pour l'anticipation et la gestion des risques financiers et de gouvernance
➤ Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrêté portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties.
➤ Risque lié à la pandémie de la COVID-19	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajustement des prévisions budgétaires des entreprises publiques ; ✓ Soutien financier à certaines entreprises stratégiques
2.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale							
➤ Risque de déséquilibre financier des régimes de prévoyance sociale	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une actualisation continue en cohérence avec les réalités démographiques, le paramétrage du régime (augmentation du taux de cotisation et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite) ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
							<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter la subvention de l'Etat dans le cas de la CNAM ✓ Recourir à la parafiscalité dans le cas de la CNAM ✓ Augmenter le montant des cotisations dans le cas de la CNAM
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque lié à l'accumulation de la dette des secteurs privés et publics vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE 			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer du cadre législatif (textes) en matière de recouvrement ; ✓ Renforcer des contrôles des employeurs ; ✓ Titrifier systématique des arriérés de cotisations sociales ; ✓ Prendre en compte de ces dettes dans les budgets de l'Etat en vue de leur apurement ; ✓ Faire les compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque lié à la pandémie de la COVID 19 			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les entreprises dans la reprise de leurs activités ;
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque lié à la surconsommation médicale 			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser continue des assurés ✓ Contrôler effectivement les prestations ✓ Mettre en place des textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraudes
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque lié à la surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.) 	X						<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dispositif de contrôle des prestations ; ✓ Appliquer des sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
2.3 Risques liés aux collectivités							
➤ Risques liés à la mobilisation des recettes propres des collectivités décentralisées			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le cadre juridique par la prise des arrêtés interministériels découlant du décret sur le recouvrement électronique ; ✓ Former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques sur le recouvrement électronique des recettes des collectivités décentralisées ;
➤ Risques liés aux difficultés de recouvrement des subventions de l'Etat et des impôts rétrocédés envers les collectivités décentralisées	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités aux crédits effectivement reçus ;
➤ Risque lié à l'encours des dettes des collectivités décentralisées	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque collectivité décentralisée ; ✓ Renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Décentralisées en matière de gestion budgétaire ;
➤ Risque lié à la non couverture totale du Système Informatique de Gestion des Collectivités Décentralisées		X				X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer le SIGOBE dans toutes les collectivités décentralisées ;
2.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux							
➤ Risque lié aux déficits budgétaires	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et former les acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ; ✓ Attirer l'attention des acteurs budgétaires afin de s'assurer de la disponibilité de crédits avant

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
							<p>tout engagement de dépenses pour éviter le recours aux ressources additionnelles ;</p> <p>✓ Poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes et les procédures d'exécution des marchés.</p>
➤ Risque lié au redressement fiscal ou social	X			X			<p>✓ Sensibiliser les acteurs des EPN à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à les intégrer aux dépenses de masse salariale lors de la préparation du budget.</p>
➤ Risque lié à l'évolution de la masse salariale	X			X			<p>✓ Veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements à effets financiers ;</p> <p>✓ Mettre à la disposition de la tutelle financière et à temps toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de la masse salariale.</p>
3- RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES ET A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES							
3.1 Risques liés à la mobilisation des ressources							
➤ Risques liés à la baisse des prix des matières premières agricoles, minières et énergétiques							<p>✓ Adopter une politique de stabilisation des taux de droits d'enregistrement sur une longue période</p>
➤ ****baisse et l'instabilité du taux des droits d'enregistrement sur le café et le cacao		X			X		
➤ ****baisse du cours du baril de pétrole brut		X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
➤ Risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale des entreprises							✓ Adapter le dispositif fiscal aux différentes pratiques et renforcer la coopération internationale pour les échanges d'informations
➤ ****réorganisation des activités du secteur des télécommunications en vue de réduire leur contribution à l'impôt			X		X		
➤ **** mise en œuvre de politiques commerciales pour limiter les effets escomptés de l'imposition de l'industrie du tabac	X			X			
➤ Risques liés au niveau élevé des exonérations accordées		X			X		✓ Rationaliser les exonérations fiscales
➤ Risques liés au non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets structurants dont les impacts attendus sont prévus dans le budget			X		X		✓ Faciliter la mise en œuvre des projets structurants
➤ Risques liés à la progression du poids du secteur informel dans l'économie	X			X			✓ Redynamiser les Centres de Gestion Agrée (CGA)
➤ Risques liés à la survenance de pandémie	X				X		✓ Mettre en place un dispositif de veille sanitaire, performant et avant-gardiste
➤ Risques liés au rationnement dans la fourniture de l'électricité	X			X			✓ Accroître la production d'électricité et diversifier les sources de production
➤ Risques liés aux exonérations ponctuelles non prévues							✓ Limiter les exonérations à celles prévues par les textes communautaires (CEDEAO, UEMOA)
➤ Risques liés à la fraude en milieu douanier		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques, vidéos surveillances) ✓ Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement (interconnexion des systèmes)

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
➤ Risques liés à la baisse des prix internationaux en lien avec les cours bas des devises autres que l'EURO		X		X			
➤ Risques liés aux dysfonctionnements au niveau de la chaîne portuaire dus aux revendications sociales	X			X			✓ Mettre en place un cadre de gestion des revendications sociales
➤ Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires							
➤ Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires		X			X		✓ Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre
➤ Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO	X			X			
3.2 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques							
Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures							
➤ Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO		X		X			✓ Privilégier les prêts libellés en Euros ou en monnaie locale
➤ Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ✓ Veiller à n'inscrire au PIP que les projets disposant d'études de qualité

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
➤ Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires	X				X		✓ Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement en référence au décret N°475 du 1 ^{er} juillet 2015
➤ Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés	X			X			
➤ Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets	X			X			✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
Risques liés aux projets financés sur ressources propres							
➤ Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X			✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement
➤ Risques liés à la constitution des passifs	X			X			✓ Veiller au respect de la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ; ✓ Vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ✓ Organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ; ✓ Faire la mise à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
							<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ; ✓ Poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ; ✓ Rendre accessible les informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.
Risque sur la masse salariale							
➤ - Risques liés à la rupture de la trêve sociale	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2017
➤ - Risques liés à l'absence de stratégie de maîtrise de la masse salariale au-delà de 2022		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une nouvelle stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme
4- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES							
4.1 Risques Socio-Politique et Sécuritaire							
➤ Risques sécuritaires		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en alerte des Forces de Sécurité et de Défense (FDS)
➤ Risques socio-politiques		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dialogue social et politique et de la cohésion nationale ; ✓ Respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ; ✓ Mettre en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ; ✓ Approfondir l'implication de la société civile dans les processus électoraux.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
4.2 Risques liés aux Secteur Financier							
➤ Risques liés à la restructuration d'une banque à capitaux majoritairement publics		X		X			✓ Mettre en place systématiquement de comité de suivi du recouvrement des créances.
➤ Risques liés à la mise sous administration provisoire d'une banque à capitaux majoritairement publics	X			X			✓ Ouvrir le capital de banque à capitaux majoritairement publics par l'Etat à certaines structures.
➤ Risques liés à la liquidation	X			X			✓ Mettre en place d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA en mars 2014.
4.3 Risques liés aux PPP							
➤ Risques de résiliation	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier, quantifier et prioriser les risques ✓ Développer un plan de gestion ✓ Intégrer les informations sur les risques budgétaires des contrats de PPP dans la programmation financière
➤ Garanties	X			X			
➤ Clauses de rétablissement	X			X			
➤ Autres risques budgétaires	X			X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
4.4 Risques liés aux catastrophes naturelles							
➤ Les pluies diluviennes		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lotir les secteurs non viabilisés et la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ; ✓ Construire des ouvrages d'assainissement et de drainage ; ✓ Sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ; ✓ Déguerpir et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des habitations des zones à risques ; ✓ Sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ; ✓ Activer le plan ORSEC ;
➤ Risques liés à la sécheresse	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ; ✓ Améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ; ✓ Mettre en place d'un système de sensibilisation et de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ; ✓ Mettre en œuvre d'un plan national de reboisement
➤ Risques liés à l'érosion des villes côtières et à l'avancée de la mer	X			X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
4.5 Risques liés aux ressources minières							
➤ Risques géologiques et technologiques	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger la réalisation de toutes les phases de la recherche minière pour s'assurer de l'effectivité des ressources ; ✓ Exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ; ✓ Renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves.
➤ Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; ✓ Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; ✓ Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
➤ Risques liés à la disponibilité et à la qualité des infrastructures	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretenir les routes pour l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement ; ✓ Aménager les quais minéraliers dans les différents ports ; ✓ Stabiliser le réseau électrique sur les sites miniers ; ✓ Entretenir régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
➤ Risques liés à la chute des prix des commodités	X			X			
➤ Risques liés à la prolifération de l'orpaillage clandestin			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les mécanismes de lutte contre l'orpaillage clandestin par le biais du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) ; ✓ Redynamiser les comités techniques locaux installés, chargés de la veille ; ✓ Déployer des chantiers écoles pour former les acteurs afin de les intégrer dans le secteur légal et formel.